

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne
Séance du 27 septembre 2022

Délibération n° 2022 – 27/09/2022 – 1

Approbation du verbatim du conseil d'administration du 9 juin 2022

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 15 Membres représentés : 5 Total : 20	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 20 Pour : 20 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve le verbatim du conseil d'administration du 9 juin 2022.**

Dijon, le 28 septembre 2022

Le Président de l'Université de Bourgogne,


Vincent THOMAS

P.J. : Verbatim du conseil d'administration du 9 juin 2022

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Verbatim du Conseil d'Administration du 9 juin 2022

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Madame Alexandra LAURENT,
Monsieur Luis LE MOYNE,
Madame Lucy MOSER-JAUSLIN (procuration à Monsieur Luis LE MOYNE),
Monsieur Vincent THOMAS.

Membres absents

Monsieur Alexandre COCHET,
Madame Patricia FAUQUE.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Madame Peggy CÉNAC,
Monsieur Lionel CROGNIER,
Madame Stéphanie DAUPHIN-BENOIST,
Madame Marie-Geneviève GERRER (présente jusqu'à 17h 10),
Madame Elsa LANG-RIPERT (procuration à Monsieur Lionel CROGNIER),
Madame Emmanuelle PUCÉAT.

Collège des personnels BIATSS

Membres présents ou représentés

Monsieur David COUSSON,
Monsieur Eric DAUBIGNEY,
Madame Virginie KILANI.

Membres excusés

Monsieur Cédric CLERC,
Monsieur Guy-Daniel LIGAN.

Membres absents

Madame Christine TOURNAY-DUPONT.

Collège des usagers

Membres présents ou représentés

Madame Louise BOUCHÉ,
Monsieur Louis BICHEBOIS-DELHIEF (procuration à Monsieur Maxence ROULLIAT),
Madame Cyrine KHAZNADJI,
Monsieur Maxence ROULLIAT (présent à partir de 15h),
Madame Ninon VEILLÉ.

Membres absents

Monsieur Charles FORJOT.

Personnalités extérieures

Membres présents ou représentés

Madame Nadiège BAILLE (procuration à Madame Marie-Geneviève GERRER),
Monsieur Denis HAMEAU (procuration à Madame Emmanuelle PUCEAT),
Madame Nathalie MUNIER-JOLAIN (procuration à Monsieur Vincent THOMAS).

Membre excusé

Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX,
Monsieur Brice LETHIER.

Membres absents

Madame Frédérique BEAULIEU,
Madame Laetitia MARTINEZ,
Monsieur Yang SONG.

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Gracian DIDIER, Représentant de Monsieur le Recteur de la région académique Bourgogne Franche-Comté,
Chancelier de l'université de Bourgogne,
Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des service adjoint.

Invités

Madame Emilie BARTHET, Directrice du pôle Documentation,
Madame Karen FIORENTINO, Vice-présidente de la commission de la formation et de la vie universitaire,
Monsieur Laurent GAUTIER, Vice-président délégué à la valorisation de la recherche,
Monsieur Cyril GOMET, Directeur de cabinet du Président de l'université,

Monsieur Fabrice HERVE, Vice-président délégué aux finances, au budget et aux investissements,
Madame Sophie MORLAIX, Vice-présidente déléguée en charge des licences et masters,
Monsieur Pascal NEIGE, Vice-président délégué à la recherche,
Monsieur Philippe PERROT, Vice-président délégué au patrimoine et à la stratégie des sites territoriaux,
Madame Edith SALES-VUILLEMIN, Vice-présidente déléguée à la qualité de vie au travail,
Monsieur Tadeusz SLIWA, Vice-président délégué aux politiques culturelles,
Monsieur Stéphane TIZIO, Vice-président délégué aux ressources humaines et à l'action sociale.

Pour la gestion du conseil d'administration : Pôle des affaires juridiques et institutionnelles (PAJI) Messieurs Jean-Marc Bourgeon, Pierre-Alexandre Falbairé, Madame Annie Favier.

Ordre du jour :

I - Informations du Président	2
<u>Point A</u> : Points soumis à discussion.....	4
II - Renouvellement des engagements de l'Université de Bourgogne à l'égard de la SATT SAYENS, 4ème période triennale (2022-2024) pour le volet Accélération	4
III - Feuille de route Science ouverte.....	6
IV) Offre de formation 2022-2023 – Formations Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie (MMOP) : Modification des objectifs pluriannuels d'admission en 1ère année du 2ème cycle des études de santé pour la période 2023-2027. Modification des capacités d'accueil des formations en 2ème et 3ème années du 1er cycle des études de santé pour les années 2022-2023 et 2023-2024	15
V - Projet FEADER dispositif 16.1 "Lutte préventive contre Brettanomyces"	17
VI - HCERES : autoévaluation et présentation des axes stratégiques :	17
1. autoévaluation et présentation des axes stratégiques de l'établissement.....	17
2. autoévaluation et présentation des axes stratégiques des entités de recherche	21
3. autoévaluation et présentation des axes stratégiques des formations (hors BUT)	23
<u>Point B</u> : Points adoptés sans débat (sur demande, les points peuvent faire l'objet d'un débat)	47
VII - Tarifs, subventions et dons - Sorties d'inventaire - Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne	47
VIII - Compte-rendu des conventions hors subvention et d'un protocole transactionnel	48
<u>Point C</u> : Questions diverses	49

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SEANCE DU 9 JUIN 2022)

*(La séance est ouverte à 14 h 10 sous la présidence de Monsieur Vincent Thomas,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

Le Président.- Je vous propose d'accueillir les nouveaux membres du conseil d'administration. Vous savez que le conseil d'administration a renouvelé son collège étudiant avec une élection qui s'est tenue au mois de février. Cette élection a été invalidée, donc on a procédé à une nouvelle élection, et donc nous accueillons un nouveau collège étudiant. Tous les élus ne sont peut-être pas arrivés. Et puis nous accueillons également, puisque Monsieur Jean- Emmanuel Rollin a décidé de ne plus siéger, et c'est donc Madame Virginie Kilani qui nous fait l'honneur de lui succéder. Si vous voulez peut-être vous présenter au CA très rapidement, en deux mots.

Mme Kilani.- Bonjour tout le monde, donc je suis Virginie Kilani, je suis technicienne de recherche et de formation. Je travaille à l'agence comptable, je suis la secrétaire académique du SNASUB-FSU.

Le Président.- Merci. Et puis une étudiante a déjà siégé dans ce CA, c'est Louise Bouché. Peut-être dire juste un mot de présentation ?

Mme Bouché.- Donc je suis Louise Bouché, je suis étudiante en 5^{ème} année de pharmacie à Dijon. Et donc c'est en effet mon second mandat en tant qu'étudiante au sein du conseil d'administration.

Le Président.- Très bien, merci. Un deuxième étudiant Louis Bichebois-Delhief n'est pas présent, il a donné procuration. Charles Forjot est-ce qu'il est présent ? Non ? Cyrine Khaznadji, vous êtes là, bonjour.

Mme Khaznadji.- Bonjour à tous, je m'appelle Cyrine Khaznadji, je suis étudiante en L2 philosophie et L.AS et je suis contente d'être avec vous pour mon premier mandat au CA.

Le Président.- Bien, merci. Maxence Roulliat n'est pas arrivé. Il arrive, d'accord. Et Ninon Veillé.

Mme Veillé.- Je m'appelle Ninon Veillé, je suis en 2^{ème} année de STAPS et c'est mon premier mandat ici.

Le Président.- Très bien, bienvenue aussi. Merci pour ces quelques mots, je n'ai oublié personne ?

Alors nous allons pouvoir entrer dans l'ordre du jour de ce conseil d'administration. Un point sur les infos du Président, un deuxième point à l'ordre du jour concernant les engagements de l'université à l'égard de la SATT SAYENS, ensuite, un troisième point sur la feuille de route Science ouverte, avec une présentation d'Emmanuelle Ashta, et il y a un quatrième point sur le projet FEADER "Lutte préventive contre Brettanomyces" qui est un projet piloté par Sandrine Rousseau. Et puis le cinquième point avec débat, le HCERES, l'autoévaluation et la présentation des axes stratégiques, qui vous sera faite par un vice-président. Ça, ce sont les points avec débat, et puis vous savez que dans notre ordre du jour il y a des points sans débats, qui sont souvent très factuels, très techniques et pas du tout politiques, c'est Tarifs et subventions et le compte-rendu des conventions hors subvention et un protocole transactionnel. Alors, quelques informations du Président.

I - Informations du Président

Le Président.- Lorsqu'on s'était quittés, je vous avais annoncé une réunion au ministère concernant la COMUE. Alors effectivement, tous les membres, les chefs d'établissement de la COMUE étaient présents ou représentés, le préfet de région académique était présent, la rectrice de région académique était présente également, la DGSIP, bien entendu, et nous avons échangé. Il en est ressorti, on va dire, un souhait de la part des autorités représentatives de l'État dans la région que nous poursuivions la collaboration avec les établissements membres entre nous pour continuer de porter une politique scientifique de qualité. On nous a dit également que c'était à nous de trouver les moyens de continuer, les moyens institutionnels de continuer en faisant un effort. On demandait collectivement de penser au rééquilibrage territorial, donc il y a eu, on va dire, un message qui nous a été adressé. Donc on a pu échanger également sur le double siège. J'ai pu rappeler la décision qui avait été prise par le conseil des membres en mars dernier d'articuler sa stratégie autour de deux options. La première, l'option A, c'est de demander le double siège, la reconnaissance du double siège au gouvernement, ce que nous avons fait, et en l'absence d'accord du gouvernement sur cette question, de travailler ensemble à une convention de coordination territoriale. Il se trouve que la question du double siège a été évoquée lors de la réunion au MESRI et que la DGSIP avait rappelé que la direction des affaires juridiques du MESRI avait émis un avis négatif pour des raisons juridiques, mais que la DGSIP avait donné son accord politique sur le double siège. Je suis un peu intervenu dans le débat en tant que juriste, en disant que l'avis négatif pour des raisons juridiques était tout à fait contestable et que donc il m'était possible de rédiger une note juridique également pour dire pourquoi, en droit, la question n'est pas aussi simple que ça et qu'en l'absence d'interdiction..., il n'y a absolument pas de disposition relative au siège social des COMUE dans la loi ni dans le règlement. Et donc, en l'absence d'interdiction et en l'absence de dispositions, la règle en droit – c'est la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 – dit que tout simplement tout ce qui n'est pas interdit est permis. Il n'y a pas d'obstacle juridique, d'autant plus que l'État lui-même recourt à la multiplicité des sièges sociaux en attribuant des sièges sociaux à certains de ses services centraux alors même que ces services centraux n'ont pas de personnalité morale distincte de l'État. Je prends deux exemples : l'INSEE, par exemple, a son

siège social à Montrouge alors que l'INSEE est une direction générale de Bercy, du ministère de l'Économie et des Finances. Deuxième exemple, l'École nationale des greffes, qui a son siège social à Dijon et qui n'est pas un établissement, qui est un service interne au ministère de la Justice. Donc j'ai plaidé l'affaire et j'ai remis ma note la semaine dernière au préfet et à la rectrice. Hier, avait lieu à Besançon une réunion organisée par la rectrice de région académique sur l'actualité de l'enseignement supérieur et la recherche. Il n'y avait pas de point sur la COMUE à proprement parler, mais lors des discussions informelles à la suite de cette réunion, j'ai pu échanger avec la rectrice, qui m'a assuré que le préfet, elle-même et la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, Anne-Sophie Barthez, avaient rédigé un courrier, auquel avait été jointe ma note juridique sur la question du double siège, à destination des services de la Première ministre pour plaider en faveur de l'attribution du double siège à la COMUE. Donc, en parallèle, Dominique Grevey soumettra au conseil d'administration d'UBFC une motion en faveur du double siège, par laquelle l'UBFC et son conseil d'administration sollicitent du gouvernement la reconnaissance et l'attribution du double siège à Dijon et à Besançon. Donc voilà où nous en sommes aujourd'hui de cette question qui nous occupe pas mal, on va dire, ces derniers mois.

Voilà à peu près pour les infos du Président. Simplement, pour dire qu'à l'instant le conseil d'administration restreint a validé totalement la campagne de recrutement aux emplois d'enseignants-chercheurs, maîtres de conférences et professeurs d'université. Cela représente 48 postes, si j'ai bien compté, donc 48 collègues, nouveaux pour l'essentiel, c'est-à-dire que chez les maîtres de conférences il y avait 42 maîtres de conférences au total et sur l'ensemble des maîtres de conférences nouveaux entrants chez nous, il y en a six qui sont des candidats locaux, donc on recrute largement à l'extérieur. En revanche, en ce qui concerne les six professeurs recrutés, cette fois-ci ce n'est pas six, c'est quatre locaux pour six postes. Ce n'est pas tout à fait étonnant non plus, puisque souvent ces collègues-là sont déjà très impliqués dans l'activité de recherche de leur laboratoire d'appartenance.

Donc voilà pour les quelques informations rapides que je voulais verser à votre connaissance, très peu d'informations dans la mesure où l'on s'est vus il n'y a pas très longtemps. Nous pouvons entrer dans le deuxième point de l'ordre du jour, qui concerne le renouvellement des engagements de l'Université de Bourgogne à l'égard de la SATT SAYENS pour une quatrième période triennale, 2022-2024, pour le volet Accélération.

Mme Pucéat.- Laurent Gautier peut dire un mot, peut-être.

Le Président.- Nous ajouterons un petit point à l'ordre du jour en dernière minute, je le justifierai tout à l'heure, qui concerne les capacités d'accueil en odontologie. Donc une fois qu'on aura passé ce point, on reviendra dessus.

Point A : Points soumis à discussion

II - Renouvellement des engagements de l'Université de Bourgogne à l'égard de la SATT SAYENS, 4ème période triennale (2022-2024) pour le volet Accélération

M. Gautier.- Oui, merci Monsieur le Président. Donc c'est un point qui concerne effectivement l'activité de la SATT SAYENS pour le volet Accélération, c'est-à-dire prématuration, maturation, transfert des résultats de recherche des labos de l'uB. Nous sommes liés à la SATT dans le cadre d'une convention cadre qui a été d'ailleurs renouvelée il n'y a pas très longtemps, et pour les différentes phases de financement apporté par l'État, nous avons un système de lettres d'engagement périodiques. Le CA avait pu se prononcer au printemps 2021 sur le renouvellement de l'engagement pour la période 2020-2022, et le fait que la SATT SAYENS ait été lauréate au dernier appel à projets de l'État qui s'appelait Booster, pour un montant de 11,5 millions d'euros, auquel s'ajoute un reliquat PIA 3 de 8 millions pour les activités propres de SATT SAYENS, donc 19,5 millions, et également 2,4 millions au titre d'une réponse pour toutes les SATT du quart nord-est, c'est-à-dire la SATT SAYENS, Connectus en Région Grand-Est, et la SATT Nord en Hauts-de-France, eh bien, l'ANR nous demande de nous mettre en conformité avec cette nouvelle période de financement, qui couvre 2022-2024, raison pour laquelle nous produisons cette lettre de renouvellement à l'identique de l'engagement qui avait été pris au printemps 2021.

Le Président.- Bien, merci pour cet éclairage, cette explication. Donc en l'occurrence, ça profite à beaucoup de laboratoires de l'université de Bourgogne, dont vous avez la liste qui vous a été communiquée, dans cinq secteurs, Environnement, Santé et ingénierie moléculaire, Photonique et matériaux avancés, Apprentissage et santé, et puis Patrimoine et territoire. Donc beaucoup de nos laboratoires sont bénéficiaires de ce dispositif.

Mme Pucéat.- Est-ce qu'il y a des questions sur ce point ? Oui, Luis.

M. Le Moyné.- Donc je vois dans le document qui est transmis, je cite « la valorisation est confiée exclusivement à la SATT SAYENS ». Ma question est : quelle est la portée de cette mission ? Est-ce que la valorisation est comprise au sens large, ou il s'agit de la maturation ?

Le Président.- Il s'agit de la valorisation au sens large mais je rappelle que dans l'accord-cadre que nous avons renouvelé il y a peu de temps cette exclusivité de la SATT est à titre principal, mais à titre subsidiaire, lorsque la SATT ne se montre pas intéressée ou en tout cas ne réagit pas dans des délais qui correspondent, qui sont compatibles avec la mission à mener, alors à ce moment-là l'uB reprend la main. Donc il y a un droit de premier regard à la SATT, mais en cas soit de manifestation de désintérêt de la SATT, soit, dans l'hypothèse où la SATT ne traiterai pas, n'apporterai pas une réponse dans des délais compatibles avec l'action, à ce moment-là, nous récupérerons en tant qu'établissement la gestion de cette action.

M. Le Moyne.- D'accord. Donc il s'agit bien de l'ensemble des activités de valorisation qui seraient confiées exclusivement à la SATT. Ma deuxième question, c'est : quel est le degré de satisfaction des laboratoires, est-ce qu'on a un retour des directeurs de laboratoires sur leur assentiment à cette exclusivité à la SATT ?

Le Président.- Laurent.

M. Gautier.- De retour global, on n'en a pas, mais le seul point, de toute façon, qui peut bénéficier de cette clause de droit de premier regard, ce sont les activités de R&D partenarial puisque toute la maturation transfert est confiée de façon unilatérale à la SATT dans le cadre du règlement d'intervention de l'ANR, c'est ce qui conditionne le versement par l'État des fonds. Après, pour la partie R&D partenarial, à en croire ce qui se dit dans le COS, le comité d'orientation stratégique de la partie R&D partenarial, il semblerait qu'après les mises au point, ou en tout cas demandes d'améliorations qui ont été formulées sur les deux dernières années, on soit arrivé à un niveau de satisfaction globale recevable, sauf cas particulier qui donne alors lieu à traitement individualisé.

M. Le Moyne.- Oui. Donc il n'y a pas à ce jour de compte-rendu, de vision claire du degré de satisfaction de la valorisation au sein des laboratoires, il n'y a pas un document qui dit aujourd'hui si ça marche ou si ça ne marche pas. Je veux bien croire qu'on soit une somme de cas particuliers mais néanmoins le sujet mériterait d'être étudié. Pour ces raisons, et parce que l'exclusivité de la valorisation me semble aujourd'hui contre-productive à l'université, moi je voterai contre.

Mme Pucéat.- Oui, Peggy, une autre question ?

Mme Cénac.- Juste une explication de vote. Je ne vais pas refaire un long argumentaire pour rappeler la position du SNESUP sur les SATT en général puisque Jean-Charles Jules, Laurence Maurel, Marc Neveu l'ont déjà fait avant moi dans de nombreux CA. Nous avons un problème de principe avec la mise en place de sociétés extérieures à l'université pour un certain nombre d'activités qui, à notre avis, auraient bien pu rester dans le giron de l'université moyennant la mise en place de services adéquats. Comme vous le savez, nous étions très réticents à l'époque, ça commence à dater maintenant, d'externalisations, de transferts à Welience. Nous le sommes encore plus maintenant. En résumé, ce que nous craignons, ce n'est pas un pilotage de la recherche par ce type de structure mais le poids considérable de ce type de structure de statut privé dans la définition de la politique de la recherche, ce qui menace l'indépendance de la recherche. Donc nous avons voté contre la création de Welience et je m'étais abstenue sur toutes les délibérations concernant la SATT. Avec l'intervention de Luis Le Moyne, je voterai contre, cette fois, contre l'exclusivité.

Mme Pucéat.- Très bien. Merci pour cette précision d'explication de vote. Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver le renouvellement des engagements de l'université de Bourgogne à l'égard de la SATT SAYENS, pour la 4^{ème} période triennale (2022-2024) pour le volet Accélération.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Une abstention. Qui vote contre ? Trois votes contre. Merci pour cette approbation.

15 voix pour, 1 abstention, 3 voix contre

Mme Pucéat.- Et nous pouvons passer au point suivant sur la feuille de route de la Science ouverte, avec la parole à Emmanuelle Ashta pour le présenter.

III - Feuille de route Science ouverte

Mme Ashta.- Bonjour à tous, je suis Emmanuelle Ashta, je suis directrice adjointe du pôle documentation et je suis aussi, depuis septembre 2020, chargée de mission Science ouverte pour l'université. C'est donc à ce titre que je viens aujourd'hui vous présenter le projet de feuille de route Science ouverte pour l'université. C'est un document que vous avez eu avant le CA précédent. Je vais quand même prendre le temps, dans la présentation, de détailler les principales actions et les principaux engagements qui sont indiqués dans la feuille de route, mais avant je voudrais, pour ceux qui sont peut-être un peu moins familiers de ces notions, faire quelques rappels rapides sur la science ouverte.

La science ouverte, c'est « la diffusion sans entrave des résultats, des méthodes et des produits de la recherche scientifique ». C'est une définition que j'ai sortie du Plan national pour la science ouverte, qui date de 2021. C'est un mouvement qui vise à rendre la recherche plus efficace, avec moins de risques de redondance, plus visible, avec, quand c'est possible, un impact sociétal plus fort. C'est aussi un mouvement qui vise à faire sortir la recherche des bases de données fermées... enfin, recherche financée sur fonds publics, donc qui vise à la faire sortir des bases de données fermées, propriétaires, et à reprendre le contrôle d'un système qui est financièrement insoutenable. Pour vous donner un ordre de grandeur, en 2020 les abonnements en ressources numériques pour l'université de Bourgogne, c'était 930 000 euros, auxquels il convient d'ajouter 50 000 euros pour les APC, les frais de publication. Ce sont des sommes qui sont conséquentes pour nos budgets.

Alors, une notion importante, centrale, la notion de validation par les pairs. La science ouverte, ça ne vise pas à montrer la science en train de se faire, avec les problématiques de mauvaise interprétation des résultats auxquelles on pourrait être confrontés, mais ici on est bien dans le cadre des publications qui ont été validées dans le processus de relecture que vous connaissez.

Donc la science ouverte, on touche principalement aux publications et aux données de la recherche, mais comme vous le voyez sur le schéma que je vous projette, qui était la recommandation de l'Unesco sur la science ouverte, en fait la science ouverte touche un ensemble de problématiques universitaires extrêmement vastes, donc l'intégrité scientifique, la visibilité des chercheurs, l'évaluation, les abonnements, les éditions, c'est vraiment un périmètre qui est extrêmement vaste et qui est vraiment important pour notre université et le monde universitaire au sens large.

Je ne vais pas vous refaire l'historique du mouvement de la science ouverte, mais je vous ai remis quelques jalons que je considère comme structurants. En fait, on est passé d'un mouvement militant, dans les années 2000, à une politique publique qui est vraiment institutionnalisée, avec le Plan national pour la science ouverte, un en 2018, un à nouveau en 2021, avec le plan S au niveau européen. On est vraiment dans le cadre d'une politique européenne, d'une politique nationale, et c'est une politique qui est portée par les universités, par les organismes nationaux de recherche qui, progressivement, déclinent le PNSO dans leur politique institutionnelle en écrivant des chartes ou des feuilles de route Science ouverte comme celle que je vais vous présenter aujourd'hui.

Alors, à l'uB, qu'elle a été la démarche ? J'ai été nommée chargée de mission Science ouverte en septembre 2020 et depuis cette date, on a réuni un comité de pilotage en science ouverte, quatre groupes de travail sur des thématiques spécifiques et le travail de l'ensemble de ces collègues a permis de faire remonter un ensemble de préconisations cohérent qui s'exprime dans la feuille de route que je vous présente aujourd'hui. C'est une feuille de route qui a été présentée au conseil académique le 3 mai et qui vous est présentée aujourd'hui.

Quelques remarques avant d'entrer vraiment dans le vif du sujet. On ne part pas de rien, et ça, je pense que c'est important de le souligner. Depuis plusieurs années, plusieurs acteurs de l'université participent déjà à ce mouvement. D'autre part, la feuille de route que je vous présente aujourd'hui s'inscrit dans les initiatives locales et nationales, on n'est pas isolé, que ce soit HAL, dat@UBFC, etc. Et puis, dernier point qui est vraiment important, la feuille de route est en total accord avec les recommandations des organismes nationaux de recherche, notamment le CNRS mais aussi les autres organismes qui, eux, s'appliquent aux UMR.

Alors, la feuille de route, comment elle s'organise ? Vous avez 62 engagements, déclinés en cinq axes, en 16 actions. Un premier axe qui concerne l'accès ouvert aux publications scientifiques. Un deuxième axe sur les dépenses d'abonnement et les frais de publication. Un troisième axe sur l'édition scientifique ouverte. Un quatrième axe sur les données de la recherche. Et enfin, un cinquième axe qui est transversal, extrêmement important, sur la sensibilisation à la communication et l'information. Je vais détailler chacun de ces axes. Je ne vous ai pas re-listé l'ensemble des engagements, parce que ce serait beaucoup trop long et contre-productif, vous avez eu le document, mais je vais quand même balayer ce qui, à mon avis, est le plus important pour notre université.

En ce qui concerne l'accès ouvert aux publications scientifiques, l'idée, forcément, est de s'appuyer sur HAL, infrastructure nationale, dans le respect des dispositions légales, et donc de déposer le texte intégral de tous les articles et les communications avec actes publiés depuis 2021, donc de déposer le texte intégral de ces publications dans HAL. Je précise qu'avec la loi Lemaire, qui date de 2016, c'est tout à fait possible sans avoir à redemander l'accord des éditeurs. Et puis on constate aussi que de plus en plus d'éditeurs sont favorables à cette politique de toute façon. En parallèle de ce dépôt du texte intégral des articles et des communications qui entre dans le cadre de la loi Lemaire, l'idée est de référencer aussi toutes les publications scientifiques autres, publiées depuis 2016 – on était dans le cadre de l'évaluation HCERES – donc les ouvrages, chapitres d'ouvrages et toutes les autres publications qui peuvent être réalisées, et d'utiliser HAL comme source pour les listes de publications, à la fois pour les enseignants et pour les laboratoires. Évidemment, le corollaire de tout cela, c'est renforcer l'accompagnement de la communauté scientifique autour de HAL, en mettant en place un service d'aide, en renforçant l'offre de formation – je précise que cet accompagnement existe déjà, il est pris en charge par le pôle documentation, par la Maison des sciences de l'homme principalement, et aussi au sein des laboratoires – et donc c'est de renforcer cette offre d'accompagnement.

Deuxième axe de la feuille de route qui concerne les dépenses d'abonnement et les frais de publication, donc la politique documentaire de l'université qui est organisée par le pôle documentation. L'idée est d'intégrer plus la science ouverte dans cette politique documentaire en définissant des critères d'exemplarité pour les offres des éditeurs, pour guider la politique, notre politique documentaire, en valorisant mieux les ressources libres sur le moteur de recherche

documentaire de l'université, puisque depuis un an, on a changé de système, et donc on trouve maintenant les ressources libres sur ce moteur de recherche, nous pouvons plus les mettre en avant et soutenir aussi les initiatives, les infrastructures liées à la science ouverte comme le DOAJ ou le DOAB. La question des frais de publication, donc les frais de publication – pour ceux d'entre vous qui ne sont peut-être pas familiers avec cette notion, on appelle ça aussi les APC (*Article Processing Charges*) ou les BPC (*Book Processing Charges*). Ce sont des frais qui peuvent être demandés pour publier dans certaines revues auprès de certains éditeurs. Donc l'université paye ces APC au moment de la publication. L'article est mis ensuite en accès ouvert sur le site de l'éditeur. Donc c'est une pratique qui se répand depuis un certain nombre d'années et qui pèse de plus en plus lourd dans notre budget. On mène tous les ans une enquête sur ces APC pour savoir quel est le montant des APC qui ont été payées au niveau des laboratoires de l'université. De pérenniser cette enquête. Et puis, quand un enseignant-chercheur décide de publier en payant des APC, de lui demander de favoriser les revues *full open access*, c'est-à-dire les revues entièrement financées par APC et les revues non prédatrices. Si vous avez des questions sur les revues prédatrices, je pourrai y revenir à la fin si vous le souhaitez. Et, en parallèle, accompagner la communauté scientifique dans le choix pour valider les statuts d'une revue semble aussi quelque chose de très important qu'on souhaite pouvoir mettre en place.

Troisième axe, l'édition scientifique ouverte. Donc on a à l'université un certain nombre d'équipes en charge de publications, de structures éditoriales en charge de publications. Et donc, l'idée est de les accompagner, de les inciter à adopter un modèle d'édition qui soit conforme à la science ouverte dans la mesure du possible et, là aussi, les formations, l'accompagnement des agents qui est extrêmement important. Et puis, de mettre en valeur ces publications, qu'elles soient des EUD ou qu'elles soient de différents laboratoires sur le site de l'université. Toujours sur l'édition scientifique ouverte, le bon niveau, en fait, pour réfléchir à ça, c'est le niveau régional. C'est pour ça que l'action 6 et l'action 7 se situent en fait au niveau régional. L'action 6, c'est de réunir les acteurs de l'édition ouverte dans un pôle à l'échelle régionale. L'année dernière, on a répondu à un appel à projets du Fonds national pour la science ouverte, malheureusement on n'a pas été lauréat, on recommencera si cet appel à projets est renouvelé. L'objectif, en fait, était de fédérer les différents acteurs de l'université de Bourgogne, de la Franche-Comté, dans un pôle éditorial à l'échelle régionale. Les engagements, c'est de créer et de faire vivre ce pôle, et puis d'être l'opérateur de proximité pour les infrastructures de recherche telles que Persée, OpenEditions, Métopes. Et puis, une action spécifique à la plateforme de publication en accès libre PREO. C'est une plateforme qui est maintenue par la Maison des Sciences de l'Homme, qui permet de diffuser un certain nombre de revues en accès ouvert, et l'objectif est donc que cette plateforme de publication en accès libre PREO soit une plateforme qui opère au niveau régional et non plus uniquement au niveau de l'université, de promouvoir l'utilisation de PREO à l'uB et aussi au niveau régional.

Un quatrième axe, qui concerne les données de la recherche, avec une action n°8 qui envisage de structurer les données de la recherche conformément à la démarche FAIR. La démarche FAIR, c'est le fait de rendre les données faciles à trouver, accessibles, interopérables et réutilisables, donc de pouvoir avoir accès à ces données, en fait, après que la recherche a été menée. Donc de structurer ces données et de les rendre accessibles, dans le respect du principe « aussi ouvert que possible, aussi fermé que nécessaire ». C'est un principe important dès qu'on aborde

la question des données de la recherche. Les ouvrir dans la mesure du possible, mais on sait que certaines données, pour de bonnes raisons, ne peuvent pas être ouvertes, et donc respecter ce principe. Vous connaissez la plateforme dat@UBFC, qui est une plateforme de la COMUE qui permet de signaler les jeux de données. Donc on souhaiterait que l'ensemble des jeux de données qui sont produits à l'université de Bourgogne soient signalés sur cette plate-forme, avec une particularité pour les sciences humaines et sociales puisqu'il y a la Plate-forme Universitaire des Données de Dijon (PUDD) qui reste un point d'entrée tout à fait utilisable. Et pour les données elles-mêmes, de les ouvrir, dans la mesure du possible en respectant ce principe « aussi ouvert que possible, aussi fermé que nécessaire ». Et parallèlement, comme pour les autres actions, un renforcement de l'accompagnement à la rédaction des Plans de Gestion des Données et à la FAIRisation des données, renforcement de l'accompagnement de la communauté universitaire. Et puis enfin, pour le Datacenter, qui joue un rôle spécifique pour l'hébergement des données, d'asseoir son rôle d'hébergeur de données. Toujours sur les données de la recherche, les actions 9 et 10, qui concernent les appels à projets. Les Plans de Gestion des Données sont pour l'instant demandés par les financeurs quand il s'agit des projets européens et des projets ANR. Ils ne sont pas exigés par les autres financeurs, mais ça va sans doute évoluer dans les années à venir. On souhaiterait, dans cette feuille de route, étendre les Plans de Gestion des Données aux appels à projets non européens et non ANR, donc demander à ce que les données soient gérées, structurées, ouvertes dans la mesure du possible et prendre en compte le traitement des données et leur ouverture si possible dans le classement interne des projets, par exemple les projets région. Et puis, une dernière action, qui concerne les lauréats des appels à projets européens et ANR – donc ces appels à projets demandent à ce que les données soient gérées tout au long de leur cycle de vie et donc du projet –, fournir aux lauréats de ces appels à projets un accompagnement. On se rend compte que c'est vraiment d'un accompagnement, d'information et de soutien dont ils ont besoin.

Le dernier axe, qui est un axe transversal, qui consiste à sensibiliser, à communiquer et à former, ce qui est extrêmement important si l'on veut que les quatre autres axes puissent prendre racine vraiment. Donc mettre en œuvre des actions de sensibilisation à la science ouverte. Il y a déjà un certain nombre de choses qui sont effectuées, bien évidemment, mais les renforcer. Inscrire la science ouverte dans la stratégie de communication de l'université, avec un plan de communication spécifique à la science ouverte, une rubrique Science ouverte sur le site de l'université, qui existe déjà, et puis le Baromètre science ouverte annuel, qui est un instrument qui permet de mesurer le degré d'ouverture de nos publications. Il existe un Baromètre science ouverte national qui peut être décliné au sein de chaque établissement, et donc il est décliné pour l'uB depuis cet hiver. Vous le trouvez sur le site de l'université. Un relais formation important, formation à la science ouverte, avec une cible prioritaire pour les doctorants, à qui on peut ouvrir un parcours de formation spécifique et qui peuvent bénéficier depuis cette année de sensibilisation, de formation à la sensibilisation à la science ouverte, qu'on souhaiterait rendre obligatoire. C'est une formation de deux heures en visio, qui est importante pour eux. Et puis, offrir aux personnels une offre de formation, aussi, à la science ouverte, alors, évidemment, à décliner en fonction des différents publics. L'action 14, qui est de favoriser la structuration des missions relatives à la science ouverte en proposant un guichet unique pour répondre à toutes les questions qui se posent, qui soit facilement identifiable par la communauté universitaire et de faire apparaître les

missions Science ouvertes dans les fiches de poste des agents qui prennent ça en charge, puisque c'est un élément de plus en plus important. Et enfin, les deux dernières actions, toujours dans cet axe-là. Une action sur la question des identifiants. La science ouverte est aussi une question de visibilité de nos chercheurs et une visibilité de nos publications. Donc dans les engagements, nous avons l'adhésion à ORCID-France. Qu'est-ce que c'est qu'ORCID-France ? C'est un consortium d'établissements français qui adhèrent à ORCID, avec des identifiants chercheurs ORCID, et qui a pour objectif d'améliorer la qualité de ces identifiants ORCID. De manière générale, l'un des objectifs de cette feuille de route est d'améliorer la qualité des identifiants chercheurs, puisque la qualité peut être relativement hétérogène d'une personne à une autre, et puis d'utiliser systématiquement des DOI pour les publications de l'université de Bourgogne et pour les jeux de données. Et enfin, dernière action, qui est vraiment quelque chose, un élément-clé, certainement, pour la réussite de l'ouverture de la science, c'est la question de l'évaluation. Alors, on n'a pas la main sur tout, bien évidemment, mais ce qu'on souhaiterait, c'est pouvoir prendre en compte le respect des engagements et l'ouverture de la production scientifique dans l'évaluation individuelle et collective quand elle est menée au niveau de l'université. Et, à un autre niveau, l'Appel de Paris. A l'occasion de la présidence française de l'Union Européenne, au premier semestre 2022, a été organisé à Paris, au mois de février des journées de réflexion sur la science ouverte, et à l'issue de ces journées un certain nombre de membres ont signé l'Appel de Paris, qui est une coalition qui réfléchit sur la manière de faire évoluer l'évaluation dans le cadre de la science ouverte. Donc pour l'instant, cette coalition travaille, elle n'a pas encore rendu ses conclusions mais quand ses préconisations seront connues, de pouvoir décliner à l'université de Bourgogne ce qui peut l'être.

Donc je vous ai présenté assez rapidement – je suis sûre que vous aurez des questions – mais je vous ai présenté assez rapidement l'ensemble des engagements. Une toute dernière diapositive pour évoquer la question de la mise en œuvre de la feuille de route avec, les 3 et 4 octobre, la tenue d'une conférence à l'université, une conférence inaugurale qui aura pour objet de faire connaître la politique science ouverte de l'uB auprès de sa communauté, de diffuser la feuille de route, de montrer ce qui existe déjà mais qui n'est pas suffisamment connu, de faire s'exprimer un certain nombre de difficultés et puis de réfléchir à la mise en œuvre de la feuille de route. Je vous ai mis très rapidement le déroulé de cette conférence qui est en train d'être organisée.

J'ai terminé ma présentation, je suis sûre que vous avez un certain nombre de questions, d'interrogations sur ce document.

Mme Pucéat.- Oui, Lionel.

M. Crognier.- En fait, c'était juste une remarque, justement sur cette diapo. Est-ce que vous participez à la Nuit des chercheurs, le 30 septembre et est-ce que ça ne vaudrait pas le coup de faire votre conférence en même temps que la Nuit des chercheurs, puisque ça concerne la science, la science ouverte. Est-ce que ça ne pourrait pas être mutualisé ? C'était juste une suggestion.

Mme Ashta.- Alors on ne participe pas à la Nuit des chercheurs. Il nous semble peut-être un peu difficile de faire coexister les deux. On a bien réfléchi au programme, en fait c'est quelque chose qui va durer un jour et demi, le 3 octobre

toute la journée et le 4 octobre matin, parce qu'on souhaite pouvoir présenter l'ensemble des choses qui existent déjà à l'université.

M. Crognier.- On avait vu la conjonction des dates et je me disais que ça pouvait peut-être être une thématique un peu identique, finalement.

M. Neige.- Si je peux compléter... en fait, on ne va pas s'adresser aux mêmes publics. Dans la conférence, on s'adresse à la communauté universitaire. Par contre, un jour il pourrait être utile de communiquer au public sur le concept de science ouverte, ça peut être intéressant, ça c'est autre chose, mais peut-être, c'est dans un deuxième temps.

Mme Ashta.- C'est vrai que la feuille de route n'aborde pas la question de la science citoyenne et de la vulgarisation de la science, c'est quelque chose qu'on a volontairement, pour l'instant, gardé de côté. C'est pourtant un des aspects importants de la science ouverte.

M. Crognier.- Il y a des dimensions écologiques, aussi ?

Mme Ashta.- Non.

M. Crognier.- Pourquoi ?

Mme Ashta.- J'ai un petit peu de mal à voir comment la question de la science ouverte aborderait les questions vraiment écologiques.

M. Crognier.- Je pense que la question écologique doit être centrale aujourd'hui, et on voit bien, dans les évaluations HCERES... c'est une thématique que les anciens... qu'on oublie, mais que les jeunes n'oublient pas et je pense qu'il faut y réfléchir en même temps. Je n'ai aucun conseil à donner, c'est juste de dire que les jeunes sont très sensibilisés à ça et je pense qu'il faut qu'on change notre logiciel. Je pense qu'il y a des éléments à trouver. Je m'excuse, mais je n'ai aucune idée. On a eu une présentation dans notre labo l'autre jour et je pense qu'il y a certainement des éléments aussi dans ce secteur, surtout avec cette idée d'ouverture... le titre l'appelle !

Mme Ashta.- La science ouverte a quand même comme objet, aussi, de tisser un nouveau lien avec la société. Donc tout dépend, en fait, de ce que vous appelez « question écologique », où vous l'arrêtez. Si c'est une manière de fonctionner, avec la société, différente et renouvelée, à ce moment-là la science ouverte, en fait, fondamentalement, elle aborde cette question-là.

M. Crognier.- Tout à fait. Mais je pense qu'il faut l'afficher aussi, si c'est possible, sans que ça ne soit qu'une question d'écriture, évidemment, ou d'affichage.

M. Sliwa.- Si je puis me permettre, depuis la LPR, après la science ouverte, il y a un certain nombre de dimensions science/société, science (*mots inaudibles*) qui sont déclinées, la science participative, le plan science/technologie, on va avoir bientôt quelque chose sur la formation à l'esprit critique, où il y aura à chaque fois

quelque chose à déployer. Donc à mon avis, je pense qu'il ne faut pas tout mettre en même temps, il faut tout séparer. Et presque tous les sujets sont prégnants. Merci.

Mme Cénac.- J'ai profité, finalement, du report de ce point prévu à l'ordre du jour du CA précédent pour avoir l'occasion d'échanger avec Madame Ashta sur la proposition de charte, donc déjà, je tiens à vous remercier pour vos réponses. Je ne vais pas tout redétailler parce que vous avez déjà répondu à une bonne partie de mes questions mais je vais plutôt focaliser mon intervention sur la chose qui me gêne. Du coup, je suis un peu embêtée d'être gênée par rapport à ça parce que je pense que la démarche de science ouverte est vraiment très riche, très importante et que je suis contente que cette charte existe. Mais la lecture de la charte ne me paraît pas neutre vis-à-vis des appels à projets, par le libellé d'un certain nombre de phrases qui m'ont dérangée. Donc c'est sur ce point-là que je vais focaliser mon intervention, d'autant plus que c'est aussi lié à ce qui m'a gênée dans les axes stratégiques HCERES, qui seront un point suivant.

Les diverses structures publiques et privées qui gèrent les appels à projets nationaux et internationaux ont certes montré leur intérêt pour dynamiser un certain nombre de choses problématiques, mais on voit aussi leurs limites, avec des processus de sélection qui s'apparentent à un mécanisme de marché. L'offre de travail des équipes de recherche va rencontrer la triple demande économique, sociale, politique. À ce titre, de nombreux projets de recherche non labellisés par les appels à projets, par exemple ceux qui portaient sur les coronavirus avant la pandémie, n'ont pas pu émerger, n'ont pas pu être financés, ils ne sont pas sortis de ce processus de sélection à cause de cette triple demande. En revanche, des recherches plus en ligne avec les axes privilégiés par les appels à projets qui correspondent à des demandes politiques, industrielles, sociales immédiates sont souvent retenues, et un certain conformisme ou suivisme, des tendances qui relèvent plus, de mon point de vue, de l'innovation que de recherche exploratoire s'avèrent la tactique la plus efficace pour survivre financièrement dans un monde de la recherche publique gouvernée par les appels à projets. Ce constat alarmant rejoint aussi pleinement l'avis du comité d'éthique du CNRS, donc du COMETS 2018, qui souligne, je cite, « l'importance stratégique de la recherche fondamentale » et rappelle le principe de base du libre choix des sujets de recherche par les chercheurs eux-mêmes. Les appels à projets génèrent un gaspillage de temps énorme en mobilisant du temps de travail supplémentaire pour la préparation des dossiers pour candidater, pour l'évaluation, pour la sélection, le suivi administratif.

Au-delà de ce coût, la déstructuration de l'organisation du travail, le stress, les souffrances qu'ils impliquent ont à la fois un coût humain et financier dont on n'appréhende pas suffisamment l'ampleur. La course aux financements par appels à projets compétitifs dans les universités et organismes de recherche tend aussi à générer une compétition entre les collègues au détriment du collectif de travail. Dans la feuille de route proposée, essentiellement dans la page 4, je pense qu'on peut reformuler les choses de sorte à ne pas donner l'impression de valider cette politique d'appels à projets et d'utiliser la science ouverte pour ces appels à projets. Pour moi, c'est vraiment deux choses distinctes et la rédaction en elle-même n'est pas suffisamment neutre. Cette mise en concurrence des individus, des équipes, des laboratoires et des établissements induit des effets de dislocation d'une stratégie de recherche interdisciplinaire et réellement coopérative. Le renforcement des politiques contraignantes de financement de la recherche académique par des appels à projets conduit également au renforcement des contradictions entre d'une part les sciences

ouvertes et d'autre part la protection, voire la confiscation des données en faveur des secteurs aval susceptibles de valorisation commerciale des recherches innovantes.

Il est urgent de rendre du temps et de l'indépendance aux personnels de la recherche publique. C'est une nécessité impérative de disposer d'une fraction importante de son temps pour mener une activité de recherche créative et pour faire face aux défis scientifiques actuels et à venir, entre autres écologiques. Nous ne sommes pas obligés d'adhérer à cette politique un peu folle de course aux appels à projets pour parler de science ouverte et de données ouvertes.

Sur les autres points avec lesquels j'ai échangé avec Mme Ashta il y avait par exemple les ressources libres et les outils permettant une gestion fine des frais de publication, je soulignais qu'on pourrait aussi avoir cet engagement sur le format libre des données, aussi un engagement sur les logiciels libres qui me paraissent avoir un lien, même si c'est deux choses un peu différentes. Mais je m'étonne qu'on fasse cet effort pour les données de la recherche et qu'on ne le fasse pas du point de vue des appels à projets numériques ou qu'on ne valorise jamais l'utilisation de logiciels libres dans la politique numérique de l'UB.

Après, sur les autres points, Mme Ashta y a répondu, donc juste, si l'action 10 où l'on s'engage à soutenir les lauréats d'appels à projets européens et ANR, je comprends étant donné ces nécessités pour candidater à ces appels qu'on a besoin de parler de science ouverte, mais la recommandation telle qu'elle est écrite dans l'action 10 peut laisser sous-entendre que les collègues qui ne candidatent pas, on ne va pas les aider dans une démarche science ouverte, ce que je trouve un peu malheureux. Là encore, cela doit être juste une question de formulation plutôt qu'un réel désaccord de fond sur les actions détaillées qui sont énumérées.

Mme Ashta.- Alors, si je peux répondre un petit peu à ce que vous avez avancé, sur le dernier point, sur les appels à projets et la gestion des données de la recherche, c'est vrai que dans la feuille de route... en fait on parle des deux types d'appels à projets, les appels à projets européens et ANR pour lesquels il y a une obligation, actuellement, de rédaction de Plan de Gestion de Données et de suivi de la gestion des données tout au long du projet. Donc c'est vrai que pour ces appels à projets-là, un engagement spécifique, une action spécifique, même, est prévue dans la feuille de route. Actuellement, je sais que les équipes de dat@UBFC, qui sont les équipes qui accompagnent plus précisément les chercheurs sur ces questions-là, aident l'ensemble de la communauté. Après, on peut aussi arriver à une question de moyens humains, évidemment, si la question des moyens humains est importante.

En ce qui concerne les logiciels libres, je le dis à tout l'auditoire, mais je vous avais répondu, c'est vrai que la feuille de route science ouverte aborde la question des produits de la recherche et n'aborde pas la question de la politique numérique de l'université. On est sur notre domaine, enfin sur le domaine de la feuille de route. C'est pour ça que je projette, même si c'est un peu petit, vous faisiez référence au début de votre intervention à la page 4 de la feuille de route, qui est en fait une page introductive. Je relis : « le déploiement de la science ouverte à l'université doit s'effectuer au bénéfice de sa communauté scientifique en augmentant l'impact des productions scientifiques... », etc. Donc vous aviez proposé une modification du terme « impact » parce que c'était peut-être, en effet, un choix malheureux parce que tout de suite on pense à l'*impact factor*, or ce n'est pas ça du tout. Vous proposiez : « en augmentant la diffusion et la visibilité des productions scientifiques ». Donc s'il n'y a pas d'opposition on pourra modifier en ce sens-là.

Et puis, sur les appels à projets, je vous propose, hors séance évidemment, de reprendre un petit peu la formulation de ces différents points de manière à faire peut-être moins ressortir la notion d'appel à projets, si ça vous convient.

Mme Cénac.- Je vous remercie.

M. Neige.- Si je peux compléter, je pense effectivement qu'il y a peut-être une ambiguïté sur l'écriture, mais l'objet de la feuille de route n'est pas d'inciter à la démarche d'appels à projets, c'était plutôt de se positionner en aide dans le cadre de collègues qui font, qui répondent à des appels à projets et qui ont en particulier obligation de déployer un certain nombre d'éléments dans leur candidature pour pouvoir être sélectionné, en fait. Dans la manière dont on a construit, je trouve qu'on a été neutre vis-à-vis de l'appel à projets, maintenant, peut-être que dans le produit final écrit vous avez la sensation qu'on n'est pas neutre, donc ça ne doit pas être très difficile, je pense, de retourner une écriture neutre de ce point de vue-là.

Mme Ashta.- Oui, sur cette partie, je pense qu'on peut la reprendre.

Mme Cénac.- Merci pour votre réponse.

Mme Pucéat.- Bien. Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver la feuille de route science ouverte de l'université de Bourgogne.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Deux abstentions. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation.

19 voix pour, 2 abstentions

Mme Pucéat.- Et nous pouvons peut-être passer...

Le Président.- ... perturber un petit peu l'ordre du jour, ça va devenir une habitude puisque le dernier CA a été assez exemplaire de ce point de vue-là. On en est un peu désolés mais, comme d'ailleurs pour des raisons qui sont proches de la perturbation de l'ordre du jour de la dernière fois, du dernier CA, vous savez que nous devrions, nous devons ouvrir une filière odontologie en septembre prochain. Le dossier a été monté dans des conditions extrêmement chaotiques avec des délais extrêmement limités et contraints. Nous avons, dans cette perspective, sollicité du conseil d'administration un vote favorable à une capacité d'accueil qui était répartie de la manière suivante, 30 étudiants à Dijon en septembre prochain et 30 étudiants accueillis à Nancy, de sorte que nous puissions recevoir 60 étudiants au total. Proposition que nous avons faite de manière officieuse à nos autorités de tutelle. On n'était pas partis sur une élucubration de gouvernance mal informée. Sur ce, nous avons eu un retour de la DGSIP qui nous a donné une bonne nouvelle et une mauvaise nouvelle. La bonne nouvelle, c'est que tous les feux verts sont là pour l'ouverture au mois de septembre de la filière odontologie. Donc ça, c'est tout à fait intéressant juste parce que le travail qui a été réalisé par les équipes est absolument, enfin, extrêmement dense, remarquable, on a beaucoup échangé, y compris avec l'inspection générale qui nous a accompagnés sur ce dossier, sur la constitution de ce dossier.

Mais la DGSIP a émis une réserve, c'est la mauvaise nouvelle, disant : nous ne sommes pas d'accord avec les capacités d'accueil, donc nous ne donnerons pas

notre accord si vous maintenez les capacités d'accueil telles que le CA les a votées la dernière fois. Sur ce, je vais passer la parole à Emmanuelle Pucéat qui a été *in fine* la négociatrice avec la DGSIP de cette question, et qui va vous présenter ce que nous allons vous présenter aujourd'hui, de manière impromptue. Nous n'avons pas pu l'intégrer préalablement dans l'ordre du jour, et c'est pour cela que je me permets d'en parler, et j'en suis vraiment désolé. Mais si le conseil d'administration n'approuve pas, aujourd'hui, cette nouvelle proposition, alors nous nous retrouverons dans une situation juridique extrêmement fragile, qui a déjà donné lieu à l'annulation du dernier jury statuant justement sur l'accès des candidats à cette filière d'odontologie à partir de septembre prochain dans la mesure où ce qui est officiellement adopté par l'établissement aujourd'hui, c'est une capacité de 30 et 30. Si nous la maintenons, nous ne pourrions pas ouvrir parce que la DGSIP s'y opposera. Donc pour éviter toute contestation il nous faut une nouvelle délibération qui donne une nouvelle norme juridiquement validée, qui est la suivante.

IV) Offre de formation 2022-2023 – Formations Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie (MMOP) : Modification des objectifs pluriannuels d'admission en 1^{ère} année du 2^{ème} cycle des études de santé pour la période 2023-2027. Modification des capacités d'accueil des formations en 2^{ème} et 3^{ème} années du 1^{er} cycle des études de santé pour les années 2022-2023 et 2023-2024

Mme Pucéat.- Donc, effectivement, ce qui posait problème à la DGSIP, c'est que, dans le scénario qu'on avait voté dans le cas d'une accréditation – parce que dans le cas d'une non accréditation, il n'y avait pas, évidemment, de problème – mais pour le cas d'une accréditation, on avait été obligés de bloquer deux scénarios différents puisque la réponse officielle sur l'accréditation ou non n'intervient que le 5 juillet, c'est-à-dire bien après la convocation et la sélection des étudiants. Donc nous étions obligés de voter, évidemment, les capacités d'accueil au préalable, d'où ces deux scénarios. Et, effectivement, la DGSIP, le scénario voté en cas d'accréditation ne leur convient pas, simplement pour la raison que dans ce que l'on a voté, il y aurait une baisse des capacités d'accueil entre l'année 2022-2023, et l'année 2023-2024. Or nous sommes obligés de rajouter au minimum 27 étudiants accueillis à Nancy pour atteindre le seuil de 215 étudiants formés sur cinq ans qui est requis par l'arrêté ministériel qui nous fixe les effectifs pour chaque région.

Donc ici, la solution qu'on a trouvée avec eux, c'est de répartir un peu différemment sur les années suivantes ces étudiants accueillis à Nancy, qui nous sont nécessaires pour atteindre le seuil de 215 étudiants sur cinq ans, de la manière suivante, de façon à ce qu'il n'y ait pas de diminution de capacité d'accueil d'une année sur l'autre. Donc ça donnerait 30 étudiants l'année 2021-2022, qui est déjà passée, c'est toujours 30 étudiants accueillis à Nancy. L'année 2022-2023, ce serait 30 étudiants accueillis dans la nouvelle formation à Dijon si effectivement elle est accréditée et 15 étudiants accueillis à Nancy, c'est-à-dire un total de 45 places offertes pour cette année. Pour l'année 2023-2024, 36 étudiants accueillis à Dijon et 9 étudiants accueillis à Nancy, c'est-à-dire toujours un total de 45 places. Pour l'année 2024-2025, 42 étudiants accueillis à Dijon et 3 à Nancy, c'est-à-dire toujours un total de 45 places. Et enfin, pour l'année 2025-2026, 50 étudiants accueillis dans la formation à Dijon, ce qui donne bien au total 215 places sur 5 ans. Donc, voilà, ça implique évidemment dans ce scénario-là de répartir différemment les étudiants, ce qui fait que nous n'aurions pas 30 places à la rentrée mais 30 places plus 15 places.

Le souci que nous avons, c'est qu'en réalité, nous n'avons pas tellement d'alternatives, l'alternative étant une non-ouverture de la formation, et donc finalement 30 étudiants uniquement qui seraient accueillis à Nancy, dans le scénario que nous avons également évoqué de non accréditation.

Est-ce qu'il y a des questions là-dessus ? C'est un peu une obligation. Oui, Maxence.

M. Roulliat.- Je me posais la question pour les années, donc pas cette année mais les années d'après, comment est-ce que les étudiants vont choisir entre Dijon et Nancy ? Il va y avoir deux possibilités de choix différentes, parce que si, au final, ils choisissent la même, comment est-ce que l'on va différencier ceux qui vont aller à Nancy de ceux qui vont aller à Dijon ? C'est très pratico-pratique...

Mme Pucéat.- Oui, oui. C'est vrai qu'au vu des délais, on n'a pas eu le temps complètement de s'intéresser à cette question, mais j'imagine que la priorité serait donnée selon le classement, c'est-à-dire que les étudiants choisiraient le lieu où ils souhaitent aller selon leur classement. Sophie, tu peux compléter si tu veux, mais je pense que c'est la solution la plus au bénéfice des étudiants.

Mme Morlaix.- Je n'ai pas eu la confirmation mais on avait effleuré le sujet avec M. Alberini et c'était visiblement la solution envisagée, c'est qu'en fonction du classement les étudiants se positionnent, Dijon ou Nancy, dès cette année, d'ailleurs, et puis choisissent où ils souhaitent aller.

Mme Pucéat.- Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ce point ? S'il n'y en a pas, pour résumer, je vous propose d'approuver la modification des délibérations n° 13 et n° 14 adoptées lors de la séance du 16 mai 2022, dans les conditions qui vont suivre, pour les formations en Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie. Modification des objectifs pluriannuels d'admission en 1^{ère} année du 2^{ème} cycle de santé pour la période 2023-2027 dans le cas d'une accréditation de la formation science odontologique et leurs incidences sur les capacités d'accueil en 2^{ème} année du 1^{er} cycle de santé pour l'année 2022-2023 et en 3^{ème} année du 1^{er} cycle des études de santé pour l'année 2023-2024, ainsi que sur les effectifs des années suivantes. Je vous rappelle ces modifications qui sont ici affichées :

- année 2021-2022 : 30 étudiants issus de nos filières et accueillis à Nancy dans ce cursus odontologie,

- année 2022-2023 : 30 étudiants accueillis à Dijon et 15 à Nancy, pour un total de 45 places,

- année 2023-2024 : 36 étudiants accueillis à Dijon et 9 à Nancy, c'est-à-dire un total de 45 places,

- année 2024-2025 : 42 étudiants à Dijon et 3 à Nancy, pour un total encore une fois de 45 places,

- année 2025-2026 : 50 étudiants accueillis à Dijon, pour un total sur cinq ans de 215 étudiants formés en sciences odontologiques.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation à l'unanimité.

21 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Et nous pouvons passer au point suivant sur le projet FEADER.

V - Projet FEADER dispositif 16.1 "Lutte préventive contre Brettanomyces"

Mme Pucéat.- Sur le projet FEADER, on a besoin d'une délibération pour pouvoir déposer un projet qui est demandé ici pour un financement FEADER, géré par Sandrine Rousseau dans le cadre d'une convention de partenariat avec la région PACA. Donc c'est un dossier qui est suivi par le service SIPEN. Donc vous avez reçu une note de contexte, que je vais rouvrir également pour redonner en deux trois mots le contexte de ce projet. Donc il se situe dans le secteur du vin et plus spécifiquement il concerne une lutte préventive contre *Brettanomyces*, qui est un genre de levure impliquée dans l'altération des vins par la production de certains composés qui sont des phénols volatils et qui sont à l'origine d'odeurs désagréables qui rendent le vin non consommable et qui entraînent de grandes pertes dans les filières. Et donc il y a des travaux de recherche qui sont menés depuis plusieurs années pour trouver des moyens de détecter et réduire les dommages qui sont causés par cette levure dans le vin. L'UMR PAM travaille notamment sur cette thématique depuis plusieurs années et ce projet se fait le relais, dans la continuité de ces thématiques de recherche dont bénéficiera une UMR de notre université.

Je ne sais pas si vous avez d'autres questions par rapport au petit topo que vous avez reçu sur ce projet. Nous sommes obligés de voter cette demande pour qu'il puisse être déposé en demande au FEADER.

S'il n'y a pas de question, je vous propose d'approuver le projet et le plan de financement FEADER, dispositif 16.1 – Lutte préventive contre les Brettanomyces.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation à l'unanimité.

21 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Et nous pouvons passer à l'HCERES.

Le Président.- Présentation de l'autoévaluation et présentation des axes stratégiques. Emmanuelle Pucéat va commencer à prendre la parole et puis Karen Fiorentino complétera, ainsi que Pascal Neige, pour les parts respectivement formation et recherche.

VI - HCERES : autoévaluation et présentation des axes stratégiques :

1. autoévaluation et présentation des axes stratégiques de l'établissement

Mme Pucéat.- Alors on va faire une petite présentation des grandes lignes du projet, donc des axes stratégiques de l'établissement et du rapport d'autoévaluation. Au préalable, vous savez que les délais ont été extrêmement contraints pour arriver à avancer en parallèle sur le volet établissement, tous les responsables pédagogiques et directeurs d'UFR et de laboratoires sur les différents rapports d'autoévaluation des formations et des laboratoires de recherche, puisque nous avons reçu les documents seulement en novembre dernier, donc ça a été mené un peu au pas de charge. Donc vous avez reçu les dossiers du RAE, volet

établissement et donc de la présentation des axes stratégiques en amont de ce CA. Ces dossiers doivent être soumis pour le 15 juin sur la plate-forme dédiée, ce qui explique qu'on continue un petit peu à faire évoluer le dossier au fur et à mesure des relectures, et entre la version que vous avez reçue, donc en amont du CA et celle que l'on va voir aujourd'hui, il y a quelques petites modifications de forme, de forme essentiellement, et il y a trois points principaux peut-être. Donc ce que je vous propose, c'est de vous envoyer, en même temps qu'on présente, ces dossiers amendés, avec en bleu les trois parties principales – elles ne sont pas très grosses – pour que vous puissiez les examiner et qu'on les re-parcours ensemble pour vérifier si ces amendements vous vont. Je vous expliquerai en même temps de quoi il s'agit, mais c'est essentiellement de la forme. Néanmoins, donc je vous les envoie de suite et nous allons faire la présentation.

Donc pour rappel, ce processus d'évaluation intégrée d'HCERES se décline en trois volets : l'évaluation des établissements, l'évaluation des entités de recherche et l'évaluation des formations, avec un accent qui est mis sur une évaluation intégrée c'est-à-dire que le comité d'évaluation sera attentif à la façon dont la politique et les orientations stratégiques des établissements sont déclinées au sein des formations et au niveau des entités de recherche, avec un accent qui est mis également sur l'évaluation du lien stratégie-moyens-résultats, c'est-à-dire qu'il n'y a pas vraiment de regard de l'HCERES sur les objectifs que se fixent les établissements, mais le comité va plutôt regarder si les moyens mobilisés sont en adéquation avec ces objectifs et si les résultats ensuite sont au rendez-vous. Comme je vous l'ai dit, ces différents documents sont à déposer sur la plate-forme prévue pour le 15 juin, qui sont donc le rapport d'autoévaluation volet établissement, qui est le document de 60 pages que je viens de vous renvoyer avec trois amendements principaux, tous les rapports d'autoévaluation des laboratoires, de la MSH et de l'OSU, ce qui représente 32 dossiers, les rapports d'autoévaluation des formations, pour un total de 134 licences, licences pro, Masters équivalents, hors BUTs, qui seront évalués un petit peu plus tard. Donc ça, ça forme le bilan sur la période de référence 2016-2021, et concernant le projet il y a également un document de présentation des axes stratégiques pour le prochain contrat, qui doit être également déposé et que vous avez reçu en amont.

Vous avez également reçu en amont tout l'ensemble des annexes, qui vont également être déposées, annexes au rapport d'autoévaluation de l'établissement, qui seront jointes comme demandé par l'HCERES. Tous ces documents ont été examinés en CAC le 24 mai et ont reçu un avis favorable, et doivent donc être votés en CA aujourd'hui pour pouvoir être déposés avant le 15 juin sur la plate-forme. J'en profite évidemment pour remercier vivement tous les services, qui ont travaillé d'arrache-pied depuis le début pour générer tous les indicateurs qui sont demandés et évidemment toutes les équipes pédagogiques et les équipes de recherche qui se sont investies dans la rédaction de ces RAE des entités de recherche et des formations.

Dans le processus de construction de ce rapport d'autoévaluation, pour la partie volet établissement, nous avons souhaité associer, autant que faire se peut dans ce timing qui a été extrêmement contraint, la communauté à travers l'organisation de sept réunions thématiques qui balayaient les thèmes qui sont abordés dans le référentiel établissement, pour pouvoir également intégrer toutes les réflexions qui ont émergé dans le RAE. Donc ce RAE, volet établissement, c'est un document de 60 pages qui est structuré en trois domaines que l'on a plutôt appelés « chapitres », qui se déclinent en de multiples références. C'est un document dans lequel l'ensemble des vice-présidents a contribué selon leurs domaines de

compétences respectifs. Donc c'est un travail commun, qu'on a coordonné avec Emmanuel Ranc, que j'en profite pour remercier pour son implication dans ce dossier et dont je vais ici mettre en lumière quelques grandes lignes, plutôt que de présenter tous les items puisque vous avez eu accès aux documents en amont, et puis bien sûr chaque VP pourra répondre à vos questions en fonction du domaine concerné si vous souhaitez davantage de détails.

Dans le premier domaine, qui est consacré au pilotage stratégique et opérationnel de l'établissement, dans un premier temps il s'agit de caractériser l'établissement, ses valeurs, son histoire, sa place et, à partir de là, de définir un objectif. Donc objectif qui, je le rappelle, était au début de la période de référence, c'est-à-dire en 2016. C'est l'objectif que l'on s'est donné en 2016.

Alors, qui sommes-nous ? Eh bien, l'uB fait partie du groupe des universités pluridisciplinaires avec Santé. Donc elle accueille aujourd'hui plus de 35 000 étudiants qui se répartissent sur six campus territoriaux, donc Auxerre, Dijon, Chalon-sur-Saône, Le Creusot, Macon, Nevers, et cette pluridisciplinarité et ce maillage territorial représentent véritablement des marqueurs de l'identité de l'uB qui vont favoriser l'équité sociale, l'accès à l'enseignement supérieur et qui participent également au développement économique des territoires. D'autre part, l'uB est membre fondateur de la COMUE UBFC, qui a été créée en 2015, qui a porté le projet de ISITE BFC, qui est un projet qui a contribué à structurer la recherche avec celle du site en trois grands domaines – Matériaux avancés, ondes et systèmes intelligents / Territoires, environnement, aliments / Soins individualisés et intégrés – et avec un quatrième domaine émergeant récemment qui pourrait s'appeler Circulation et transferts. Et donc l'objectif qui était défini au début de la période de référence, c'était de renforcer notre positionnement local, national et international tout en maintenant une formation et une recherche pluridisciplinaires.

Au cours de la période de référence, je voudrais surtout mettre l'accent sur les moyens dont l'uB a disposé pour mener à bien ses objectifs, parce que le passage en PREF a eu des conséquences qui sont importantes au niveau des formations et des laboratoires, qu'on retrouve d'ailleurs déclinées dans leurs RAE respectifs. Vous savez que notre établissement souffre à la base d'une sous-dotation historique en termes de subvention pour charges de service public (SCSP) par rapport à d'autres établissements de la même catégorie et de taille comparable, puisque, si l'on fait quelques calculs, pour avoir une SCSP alignée sur la moyenne nationale du groupe en termes de SCSP par étudiant, au vu de notre nombre d'étudiants il nous manque environ 8 millions d'euros par rapport à la moyenne nationale. Partant de cette situation déjà pas très favorable, l'uB est entrée dans un plan de retour à l'équilibre financier, ou PREF, à la suite de deux résultats comptables négatifs, le second étant lié à un prélèvement d'un million d'euros par l'État qui a fait basculer le résultat en négatif cette année-là. Ce PREF a duré trois ans, sur les années 2017-2018-2019, ce qui a contraint l'établissement, pour revenir à l'équilibre financier, à réduire l'offre de formation pour réduire le nombre d'heures complémentaires, à geler une cinquantaine de postes de permanents et à diminuer le nombre de postes d'ATER et également de vacataires, et également à remplacer des titulaires partants par des CDD sur une partie du volet des départs en retraite.

Ces évolutions se sont déroulées dans un contexte d'augmentation des effectifs, passant d'environ 30 000 étudiants en 2016 à plus de 35 000 aujourd'hui et de mise en place de réformes assez lourdes comme l'arrêté licence, la loi ORE, la réforme des études de santé, le Master MEEF, les BUT, etc., et cette augmentation des effectifs étudiants en parallèle de la diminution du nombre de postes a conduit

nécessairement à une dégradation du taux d'encadrement des étudiants et à des conditions plus difficiles pour les équipes, que ce soit pour les personnels enseignants ou, bien sûr, pour les personnels BIATSS. En tout cas, grâce à ces mesures qui ont permis de réduire une partie des dépenses, le développement des ressources propres en parallèle, qui sont en grande partie dues à la formation continue et à l'alternance, l'établissement a pu sortir du PREF en 2020, ce qui a permis de relancer des campagnes d'emplois, qui ne sont pas luxueuses mais qui permettent au moins de renouveler l'existant et de ne pas perdre davantage de forces.

Néanmoins, à partir de 2019 l'État a cessé de compenser le GVT, or il se trouve que du fait de notre structure des emplois et de la pyramide des âges, notre établissement a un GVT particulièrement important qui s'élève, en GVT solde – c'est-à-dire une fois déduit ce que l'on gagne en remplaçant des personnels qui partent en fin de carrière par des personnels débutants avec des salaires forcément plus bas – entre 1,5 et 2 millions d'euros chaque année, c'est-à-dire que ce GVT s'ajoute chaque année à celui de l'année précédente aux dépenses de masse salariale. Ce qui provoque mécaniquement une augmentation des dépenses de masse salariale au fil du temps. Depuis 2019, sur les trois-quatre dernières années, les dépenses de masse salariale ont augmenté de 7 à 8 millions d'euros du seul fait du GVT. Cela fait que même avec les ressources propres qui ont augmenté et un résultat comptable qui est maintenant en positif, le dégel des postes gelés est encore impossible. Et à cela s'ajoute un contexte difficile au niveau de la COMUE UBFC, sur lequel je reviendrai plus tard au niveau des axes stratégiques.

Ce qu'il faut quand même souligner, c'est que malgré ce contexte qui n'est pas très favorable, le bilan sur la période de référence, en revanche, est très positif et ce bilan est vraiment le fruit du dynamisme de toutes les équipes, pédagogiques, en recherche et aussi administratives avec de très belles réussites dont je liste ici quelques exemples dans différents domaines que je vais très rapidement balayer puisque toutes ces réussites apparaissent dans le détail dans le rapport d'autoévaluation de l'établissement que vous avez reçu. Donc quelques exemples :

La création de l'Alliance FORTHEM avec six autres universités, et deux universités de plus qui viennent nous rejoindre depuis 2021. Bien sûr, ce n'est pas le seul dispositif, la seule structure avec laquelle nous coopérons avec d'autres universités puisque nous avons également des coopérations avec l'université de Buffalo et d'autres universités également en dehors de l'Alliance FORTHEM.

Nous avons réussi à maintenir malgré tout la pluridisciplinarité du bloc de formation et aussi en recherche. Le nombre de formations ouvertes à la formation continue et alternance a nettement progressé au cours de la période de référence, avec quelques chiffres : 2 089 diplômés en formation continue en 2016, 3 155 en 2020, et l'on est passé de 314 apprentis à 1 467 apprentis en 2020. Une mise en place de plusieurs dispositifs d'aide à la réussite, comme Agil, le Semestre Réo. Il y a eu l'organisation des États généraux de la formation également, qui a permis de générer un certain nombre d'idées qui seront d'ailleurs remobilisées dans le cadre du projet.

L'uB, bien sûr, est classée dans Shanghaï, c'est le seul établissement d'ailleurs du site qui l'est, entre la 501^e et la 600^e place, et dans neuf classements thématiques différents qui reflètent bien ici notre stratégie de pluridisciplinarité ; des taux de réussite à l'ANR qui sont importants, au projet H2020 également, avec une marge de progression en particulier sur ce point ; le PIA HARM1 que nous avons obtenu l'année dernière, ainsi que deux EquipEx+, CALHIPSO et SMARTLIGHT ;

plusieurs enseignants-chercheurs qui ont été intégrés à l'IUF ; l'ouverture du CORTEX, l'extension du Datacenter régional.

De façon administrative, le déploiement aussi de SIAD et de SAGE, qui étaient de gros dispositifs qui ont mobilisé les équipes ; une politique QVT qui est ambitieuse et bien engagée ; la création d'une cellule bien-être, d'une commission solidarité.

Et puis bien d'autres encore qui sont détaillés dans le rapport d'autoévaluation.

Je vais laisser la parole à Pascal Neige pour ce qui concerne les éléments qui sont relatifs à la recherche.

2. autoévaluation et présentation des axes stratégiques des entités de recherche

M. Neige.- Merci Emmanuelle. Alors on va commencer par une cartographie des structures de recherche. Cette cartographie n'apparaît pas exactement sous cette forme dans le rapport d'établissement mais j'ai tenu quand même à vous la montrer pour vous présenter globalement les éléments. Donc vous avez trois colonnes qui représentent l'état des lieux en termes de structures de recherche au 1^{er} janvier 2017, donc au début du contrat, c'est la colonne de gauche, au milieu, l'état des lieux aujourd'hui et puis à droite, la cible au 1^{er} janvier 2024. Alors évidemment, la cible, c'est une projection. Nous ne sommes pas sûrs de certains éléments que je vous commenterai juste après.

Donc au démarrage – alors je ne vais pas tout commenter, évidemment, mais juste pour précision les laboratoires dont les noms apparaissent ici en vert sont des laboratoires qui sont associés à un organisme national de recherche – en 2017 nous avons 27 laboratoires, la moitié en UMR (*mot inaudible*), c'est-à-dire avec les organismes nationaux de recherche, et deux structures fédératives, la MSH et l'OSU. Aujourd'hui, le paysage a un tout petit peu changé avec deux laboratoires qui se sont découpés, le CREDIMI en deux et le Le2i en trois. Et puis, on a juste un changement de nom, le CGC est devenu LIR3S et nous avons créé la Fédération de recherche en mathématiques. Donc aujourd'hui nous sommes à 30 laboratoires et trois structures fédératives. Au 1^{er} janvier 2024, il devrait y avoir 28 laboratoires, dont vous avez les noms indiqués et puis trois structures fédératives. En fait, le nombre de documents qui seront déposés pour le HCERES, donc qui vont être déposés d'ici le 15 juin correspondent à la colonne du milieu, donc 30 laboratoires et sur les trois structures fédératives, il n'y en a que deux qui sont soumises à une évaluation HCERES, dont l'OSU et la MSH. La Fédération de math ne dépose pas de bilan HCERES. Pour la colonne de droite, en-dessous des deux petites colonnes principales de laboratoires, vous avez certains projets de regroupement de laboratoires qui devraient être effectifs au 1^{er} janvier 2024, donc c'est encore des projets, pour l'instant rien n'est établi mais un regroupement CSGA et Bio-Peroxil, un regroupement LNC c'est le centre INSERM et un petit laboratoire qui s'appelle LIIC, laboratoire de Sciences de santé, et puis un regroupement entre notre laboratoire de Sciences de l'aliment qui s'appelle PAM, et l'URTAL, qui est un labo d'INRAE, ce qui fait que tout cet ensemble passerait sous un statut d'UMR associé à INRAE.

Les laboratoires qui apparaissent dans cette troisième colonne et qui portent une petite étoile sont les laboratoires pour lesquels l'université de Bourgogne est l'établissement qui dépose le projet au HCERES, enfin, le bilan, pardon, du laboratoire au HCERES, donc nous sommes en charge du dépôt du projet. J'en

profite pour remercier, Emmanuelle l'a fait tout à l'heure, mais je m'associe à elle pour remercier les services centraux de l'université, particulièrement dans le cas présent que je suis en train de commenter, le pôle recherche qui se charge du dépôt de ces 32 dossiers de laboratoires, enfin, un petit peu moins puisqu'on ne dépose que les labos.

Maintenant, si l'on entre plus précisément dans le rapport HCERES, il y a toute une partie qui concerne les laboratoires en tant que tels, et ça, ce sont les labos qui font leur projet, donc vous avez eu un accès, je crois aux dossiers des laboratoires, en tout cas les membres du conseil académique ont eu un accès, ça c'est la responsabilité des laboratoires de construire ces projets, enfin ces dossiers HCERES. Nous allons les déposer mais il y a un rapport d'établissement qui contient des éléments de recherche. Je vous ai fait ici, sur cette diapositive, un résumé des éléments qui ont trait à la recherche, je ne vais pas détailler, évidemment, vous avez le texte sous les yeux, vous l'avez reçu.

Donc la recherche est décrite principalement dans le chapitre 2 du RAE, un chapitre qui s'appelle « politique de la recherche et de l'innovation, de l'inscription de la science dans la société », avec trois grands sous-chapitres, on va dire. Le premier, « une politique de recherche pluridisciplinaire et structurée autour des axes du site BFC », on a détaillé les choix stratégiques, les partenariats institutionnels et l'inscription dans les territoires, l'internationalisation de l'activité de la recherche et les pratiques responsables, en particulier la science ouverte dans le cas présent. Un deuxième sous-chapitre qui concerne le pilotage de l'activité des laboratoires et une politique de soutien à la recherche cohérente à l'échelle du site BFC, où l'on décrit la politique de ressources et la politique de soutien aux laboratoires, et enfin un troisième sous-chapitre qui concerne la politique d'innovation et d'inscription de la science dans la société, intégrée dans l'éco-système du site, qui ont été bien évidemment rédigés par les vice-présidents en charge de l'innovation et de la science dans la société, donc respectivement Laurent Gautier et Tadeusz Sliwa.

Et puis, la recherche est également décrite en partie dans le chapitre 3 du RAE, ce chapitre qui s'appelle « politique de la formation, de la vie étudiante et de la vie de campus », en particulier dans une partie qu'on avait intitulée « une politique et une offre de formation initiale et continue pluridisciplinaire et soucieuse de la réussite des étudiants sur l'ensemble du territoire ». Alors, dans cette partie, il y a quelques éléments sur la politique de formation à et par la recherche, donc évidemment, ça touche l'aspect recherche.

Voilà, et enfin, je vous ai fait un extrait dans la diapositive suivante, un extrait de l'analyse forces-faiblesses-opportunités-menaces, donc SWOT en anglais, mais en extrayant les parties liées à la recherche. Donc, pour les forces, Emmanuelle en a parlé, c'est la pluridisciplinarité, alors en formation puisqu'on l'a écrit comme ça dans le RAE, je l'ai laissé, mais en recherche qui est affirmée, assumée, je pense que c'est une vraie force pour nous et pour notre recherche ; un ancrage de proximité sur les six sites territoriaux qui est assumé, des laboratoires dynamiques et une politique forte et assumée de valorisation de la recherche ; une université identifiée dans plusieurs catégories thématiques du classement de Shangaï, je pense que c'est important et c'est un révélateur de notre politique de longue date de la pluridisciplinarité, donc aussi de l'interdisciplinarité en partie ; des partenariats solides avec les établissements de santé du campus : c'est une vraie chance, peut-être qu'on oublie un peu et qu'on ne s'en rend pas toujours compte, mais c'est une vraie chance d'être aussi proche du CHU et du CGFL, proche géographiquement mais proche thématiquement aussi, c'est tout sauf un hasard, et c'est un vrai plus

pour notre université. Et puis, évidemment, une université au cœur de l'alliance européenne FORTHEM qui est un vrai atout pour la recherche.

Dans les faiblesses, en matière de recherche, il y a à l'évidence les difficultés récurrentes soit politiques, soit plus opérationnelles au niveau de la COMUE, et puis une sous-dotation en emplois de personnels enseignants-chercheurs. Non seulement il en manque, mais comme il en manque ça fait peser un certain nombre d'éléments, de tâches supplémentaires sur ceux qui sont là, donc c'est une double peine qui impacte évidemment la recherche.

En termes d'opportunités, il y a tout un tas d'éléments qu'on pourrait développer, mais ici on a développé nos infrastructures et en particulier le Data Center et le CORTEX. Le CORTEX, ça peut paraître un peu éloigné de la recherche, mais je ne pense pas du tout, parce qu'on doit pouvoir faire des liens entre les jeunes, les étudiants et nos activités de recherche pour les emmener vers nos activités de recherche, donc je pense qu'on pourrait développer des choses ici, et donc on l'a indiqué dans les opportunités.

Et puis, en termes de menaces, ce qu'on a fait ressortir le plus pour la recherche, c'est cette situation instable au niveau de la COMUE, qui nuit à la visibilité stratégique et à la projection dans le futur.

Voilà, je crois que j'ai fini pour la recherche, et donc je redonne la parole à Emmanuelle.

Mme Pucéat.- À toi, Karen.

3. autoévaluation et présentation des axes stratégiques des formations (hors BUT)

Mme Fiorentino.- Merci. Je voudrais commencer par remercier, comme mes collègues, toutes celles et ceux qui ont participé à cette autoévaluation, autoévaluation de la formation, en l'espèce. Il a fallu s'adapter très rapidement à un nouveau format d'autoévaluation. Les documents que vous avez sous les yeux, qui sont disponibles au dossier d'autoévaluation, ont été constitués en cinq mois, donc avec une période de vacances et d'examens c'est en gros quatre mois, c'est dire l'extraordinaire réactivité des équipes pédagogiques et administratives. Donc je remercie, bien sûr, tous les services centraux, largement sollicités, sur-sollicités pour la collecte des indicateurs, alors bien sûr le pôle pilotage mais également le PFVU, le pôle international, le SCD, le SEFCA, donc qui ont été fortement sollicités pour les dossiers pour la trame établissement, ce qui montre l'exceptionnelle mobilisation de la communauté pour ce dossier qui, vous le savez, est important. Donc il nous est demandé par le HCERES de faire remonter un dossier d'autoévaluation par mention. Pour calculer, nous avons 134 mentions de licences, licences professionnelles, masters, diplômes conférant grade de licence ou de master – je laisse de côté les BUT –, 12 masters UBFC, donc l'uB en tant qu'établissement opérateur devait faire remonter 6 dossier d'autoévaluation, l'UFC 4, Agrosup 1 et il y en a un qui était co-autoévalué par uB et UFC.

Pour chaque dossier, les équipes devaient faire remonter une trame plus quatre éléments de preuve dans un dossier zip, une présentation courte de la formation, la fiche de la qualité de l'insertion professionnelle, le compte rendu du dernier conseil de perfectionnement et la maquette de la formation organisée en blocs de compétences. Il faut souligner également que certains indicateurs étaient particulièrement difficiles à extraire. C'était les mêmes indicateurs pour toutes les

formations, c'est le principe même de l'évaluation intégrée, mais certains indicateurs étaient particulièrement difficiles à extraire, je pense notamment à l'indicateur, par exemple, « nombre d'étudiants ayant validé tous les crédits ECTS auxquels ils sont inscrits », donc pas les 60 crédits (*mots inaudibles*) crédits ECTS, tous les crédits ECTS auxquels ils sont inscrits, c'est-à-dire en tenant compte des régimes spéciaux, et indicateur qui, à défaut de pouvoir être extrait au niveau central devait être collecté via les PV des délibérations. Donc pour les petites formations avec 30 étudiants, ça va, mais quand on passe sur des licences à 800 étudiants, deux sessions d'examens sur trois ans, vous voyez un peu le travail. Donc là, en l'espèce, des consignes avaient été données aux équipes pour essayer de restreindre la charge de travail.

Cette autoévaluation a été l'occasion de prendre conscience du fait que toutes les formations ne disposent pas encore d'un comité de perfectionnement pour des raisons de temps. Donc là ce serait un constat dont on va se saisir pour la prochaine offre de formation. Il n'y a pas non plus systématiquement de comité de perfectionnement à l'échelle de la mention. Il y en a au niveau du parcours mais pas toujours à l'échelle de la mention. Nous avons testé le dépôt des dossiers – enfin, nous avons testé, le PFVU, pardon, a testé le dépôt des dossiers sur la plateforme Pélican pour éviter les mauvaises surprises le 14. Des retours ont été faits aux équipes pour les dossiers qui bloquaient.

Le retour de ces dossiers fait apparaître quelques points d'inquiétude et de vigilance. D'abord, une appréhension parfois difficile du diplôme au niveau de la mention. Le diplôme est plus souvent appréhendé au niveau des parcours que de la mention. Les formations font parfois valoir le manque de moyens pour assurer efficacement le pilotage de la formation, notamment le manque de visibilité sur la soutenabilité financière, surtout – alors là, sans surprise – nombreuses sont les formations à faire ressortir les effets délétères du PREF. En termes de développement de la formation les équipes regrettent la baisse du volume horaire des fiches filières, le gel des postes, le sous-encadrement.

Autre, alors pas de point de vigilance, mais en tout cas constat, plusieurs formations qui étaient co-accréditées uB et UFC, leurs deux composantes n'ont plus souhaité l'être. Là, en l'espèce, les deux établissements ont fait chacun remonter des dossiers d'autoévaluation. Apparaissent également des craintes liées à la perte de l'ISITE. Les équipes regrettent également de ne pas pouvoir s'appuyer sur un taux de réponse toujours satisfaisant pour dresser un bilan de l'insertion professionnelle des diplômés. Cela dit, quand ce sont les responsables de diplôme qui, eux-mêmes, font l'enquête, ils ont souvent un taux de réponse plus important que quand c'est le pôle pilotage qui fait l'enquête.

En revanche, comme points positifs on peut relever une forte cohérence entre les ambitions, les priorités pédagogiques de l'établissement et les formations, que ce soit au niveau disciplinaire – on voit bien que l'uB est une université pluridisciplinaire, c'est dans son ADN – qu'au niveau des dispositifs de remédiation. Nous avons d'ailleurs en amont envoyé aux responsables pédagogiques une note de cadrage pour les aider à rédiger la présentation qui est un des éléments de preuve et les aider également à se positionner, s'auto-positionner sur certains critères, et on voit que les équipes pédagogiques s'en sont saisies. Autre aspect positif, le continuum des formations. Des formations s'inscrivent dans un continuum avec d'autres diplômes à l'intérieur de l'uB ou hors uB. Donc ces formations s'inscrivent bien dans le paysage de l'enseignement supérieur régional, voire national. Autres points positifs, une adaptation rapide à la crise sanitaire, avec une ouverture aux pédagogies alternatives, pas seulement la prise en main de nouveaux

outils, si j'ose dire, comme Teams mais également la découverte de nouvelles méthodes pour créer de l'interaction avec des étudiants, c'est intéressant, escape game, exploration de la ludo-pédagogie, réaménagement de séquences de cours ; des partenariats en développement, partenariats forts avec les CFA mais aussi avec des organismes privés, des établissements de l'enseignement supérieur régionaux ou nationaux ; l'internationalisation des formations, avec la place croissante prise par FORTHEM, qui propose des mobilités, des modules de formation ; la prise en compte des objectifs du développement durable, là je rebondis sur l'observation tout à l'heure de Lionel, à mon grand étonnement, c'est peut-être un tort, mais là c'est un critère, on le voit, qui prend toute sa place, vraiment, dans nos formations, bien souvent les formations font remonter que le développement durable est une des préoccupations de la formation, qu'on trouve des objectifs de développement durable inscrits dans un ou plusieurs cours dans des UE, comme le montre des projets pédagogiques. Autre point positif, donc, le (*mot inaudible*) de la formation tout au long de la vie, un effort très sensible pour l'adaptation de l'offre de formation aux blocs de compétences. Vous le savez, à l'uB nous ne sommes pas encore passés aux blocs de compétences, sauf les BUT et les masters MEEF. Le HCERES a accepté comme pour les autres établissements que nous faisons remonter simplement la maquette de l'offre de formation plus la fiche RNCP correspondante et on avait proposé aux formations – qui en avaient le temps, bien sûr – un petit effort supplémentaire, à savoir joindre un tableau de correspondance entre les UE et des blocs de compétences issus de la fiche RNCP ou hors fiche RNCP et bien souvent les équipes s'en sont saisi, donc elles se sont servi d'un modèle de tableau qu'on leur avait transmis, qui a été mis au point par le CIPE. Autre point positif, l'importance des partenariats socio-économiques.

Si on va regarder maintenant le DAE, le document d'autoévaluation de l'établissement, les traits saillants sont là aussi le renforcement de l'internationalisation des formations, mais aussi, pour la période 2017-2021, le renforcement de la formation par la recherche, les Openlabs, FORTHEM, FabLab, l'ouverture du CORTEX, qui est une formidable opportunité, plusieurs initiatives pour ménager des liens entre les lycées et l'université, un taux de réussite en augmentation en licence et en master. En revanche, il est évident que nous manquons encore d'un outil pour arriver à une meilleure connaissance de la soutenabilité des formations.

Concernant la vie universitaire et de campus, là je peux vous dire que le bilan est quand même assez positif, même plutôt positif. Il y a eu un renforcement des structures déjà existantes, l'Atheneum, le SUAPS, le PFVU, la création de nouvelles structures, la commission solidarité, la cellule bien-être, le pôle de santé mentale étudiant, qui sont des structures propres à l'uB, originales, vraiment ; une augmentation et une diversification de l'offre dans les 17 bibliothèques avec un effort consenti particulièrement en termes de documentation numérique ; une offre de pratique sportive en direction des personnels et des étudiants du fait du SUAPS qui gère également le PEP'S, qui accueille chaque année les étudiants sportifs de haut niveau qui bénéficient d'un très bon encadrement ; le développement du SSU, par exemple on est passé d'un demi ETP psychologie à 2,5 ETP psychologie, avec l'aide de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté, que l'on remercie ; une augmentation du nombre d'associations labellisées – on est passé de 139 associations labellisées en 2017 à 151 associations labellisées en 2021 ; renforcement de la participation des élus étudiants dans la mise en œuvre des projets AAP vie étudiante, ce qui montre le rôle de la MDE, un rôle important de la MDE qui accompagne les associations

étudiantes avant, pendant et après, mais il semble évident que davantage de formation à destination des associations étudiantes serait souhaitable. De même – là, il faudra s'en emparer pour la prochaine offre de formation –, il faudrait favoriser encore l'engagement étudiant, développer sans doute à l'échelle de l'établissement un système de remédiation entre les pairs, de tutorat entre les pairs, qui s'est heurté, en l'espèce, à un problème d'encadrement. Il y a eu une initiative qui a été prise à l'échelle du doctorat, avec un certain succès, mais là il faudrait peut-être réfléchir à accroître le système. Autre point positif, la mise en place d'un schéma directeur du handicap, en 2021. Pour information, entre 2017 et 2021, l'uB a accueilli 1 036 étudiants en situation de handicap, mais nous rencontrons un manque de personnel, notamment pour les surveillances d'examens. Il y a une baisse du nombre de dossiers déposés pour les subventions FSDIE, ça, c'est en lien avec la crise sanitaire, mais par contre, indicateur intéressant, il y a un taux constant d'avis favorables, autour de 75 %, qui montre la qualité, là aussi, de l'accompagnement de la Maison de l'étudiant. Il y a des pistes d'amélioration qui sont envisagées pour le suivi des associations étudiantes, qui sont détaillées. On trouve également soulignée l'adaptation rapide à la crise sanitaire, pour répondre aux nécessités alimentaires, numériques, l'équipement des salles et des campus, mais par contre en point négatif, disons, en piste d'amélioration, il y a un manque de concertation en amont entre les acteurs de l'enseignement supérieur à l'échelle du site, je pense notamment à l'exemple du schéma directeur de la vie étudiante. Une fois qu'on a fait ce diagnostic, sans doute qu'on aura des solutions pour la prochaine offre de formation.

Voilà quelques points que je voulais évoquer sommairement.

Mme Pucéat.- Merci Karen. Avant de passer à un temps de discussion, je vous propose juste, pour finir avec cette partie bilan, de balayer très rapidement avec vous les modifications du RAE que vous avez normalement reçues, qui sont pour l'essentiel, sur la page 13... alors le paragraphe était déjà écrit, par exemple, en un bloc mais il se trouvait au début, il y avait un axe supplémentaire. Et en fait, on l'a réintégré dans l'axe 3 pour coller davantage à ce qui était réellement marqué dans le contrat de site de départ, parce qu'il n'y avait que quatre axes dans le contrat de site et que cette partie sur les sites territoriaux et les campus territoriaux était incluse, en fait, dans l'axe 3. Donc voilà un exemple de modification qu'on a faite, c'est-à-dire que le texte, c'est le même, simplement il a été déplacé dans l'axe 3. Donc vous le trouverez en bleu ici, puisque c'est quand même un gros changement.

Il y a un changement également page 13, juste après, puisque vous avez dû recevoir dans le rapport l'axe 4 encore à faire. Donc, ici, il est fait. C'est un petit paragraphe où, sur le fond, il n'y a pas grand-chose de nouveau puisque c'est un résumé, finalement, de ce qui a été détaillé ensuite dans les parties suivantes. Mais ça résume globalement ce qui était envisagé dans l'axe 4 et qui visait à retrouver un équilibre permettant de conforter le modèle économique de l'établissement, donc avec la description du PREF, du développement des ressources propres, etc., que vous allez retrouver et qui est avec davantage de détails dans les parties suivantes qui, elles, n'ont pas été modifiées.

Et puis, la dernière modification, c'est à la page 30, c'est dans la référence 8 sur la politique immobilière de l'uB sur une partie qui concernait la programmation et la soutenabilité immobilière où là, en fait initialement ce qui avait été écrit relevait plus du projet avec la description de ce qui était inclus dans le plan de relance et puis dans le CPER qui vient juste de commencer. Donc, là, ça a été refait avec Philippe

Perrot, notamment pour remettre ce qui avait plutôt trait au bilan, c'est-à-dire dans le CPER qui s'est terminé. Donc là, vous trouverez ici les objectifs et puis ce qui a été réalisé dans la période de référence.

Donc voilà, je dirais, peut-être la plus grosse modification ici du RAE et une partie de ce qui était ici a été réintroduite dans le projet puisque c'était davantage des réalisations qui avaient trait au projet. Au-delà de ces trois morceaux, là, en bleu, les titres ont été modifiés pour coller davantage aux références, parce qu'en fait on s'est aperçu que ce n'était pas forcément facile pour les experts qui allaient relire de retrouver, les titres n'étaient pas très parlants pour les relier aux références. On a mis un sommaire au début, et puis il y avait des répétitions par-ci par-là, donc le texte a été un tout petit peu modifié dans la forme pour éviter les répétitions ou autres et puis séparer davantage ce qui avait trait au bilan et ce qui avait trait au projet. Pas de modification, sinon, sur le fond et au niveau des axes stratégiques, le document, aussi, n'a pas été modifié de façon conséquente, de la même manière qu'il y a quelques titres qui ont été changés pour être améliorés, j'espère, et puis quelques petites modifications de forme, aussi, avec la partie patrimoine, où on a réintégré peut-être ce qui avait davantage trait au projet.

Donc voilà pour les modifications, pour que tout soit clair pour vous par rapport à ce que vous avez reçu en amont.

Peut-être, avant de passer à la partie « présentation des axes stratégiques », est-ce que vous souhaitez intervenir, déjà, sur la partie « bilan », est-ce que vous avez des remarques sur ce rapport d'autoévaluation de l'établissement, ou le reste, pour les laboratoires, les filières, avez-vous des questions à destination des VP des différents domaines, ou est-ce que ça vous a satisfaits ?

Oui Luis ?

M. Le Moyne.- Humblement, je n'ai pas tout lu, mais dans la présentation de Pascal, donc chapitre 3 – recherche, j'ai été un peu choqué par la condensation du message qui dans le texte est un peu plus... diplomatique, mais les difficultés de la COMUE sont sûrement plus liées à une structure qui ne convient pas à notre territoire qu'à ce que laisse sous-entendre la phrase que tu as employée dans le document que tu nous as présenté, des difficultés au sein de la COMUE. Je pense que la volonté de coopérer est flagrante, elle est manifestée, elle est historique, elle est démontrée et davantage faire ressortir la difficulté de la structuration que les difficultés telles que présentées comme ça, je crois que j'ai été un peu... percuté par l'expression qui a été employée. Ensuite, dans le document, c'est évidemment expliqué, il y a bien l'historique, etc., mais je ne sais pas si c'était à destination de nous seuls, ce que tu nous as présenté, ou...

M. Neige.- Oui, ce que je vous ai présenté, c'est juste des éléments. Alors je n'ai peut-être pas traduit, enfin, résumé, on va dire, le RAE comme il fallait, mais c'est bien le RAE qui va être transmis, c'est bien là qu'il faut concentrer nos efforts de lecture.

Le Président.- Sur le fond, Luis, on se rejoint, il n'y a pas de difficulté, c'est un problème institutionnel, ce n'est pas un problème scientifique et de collaboration avec les collègues, pas du tout, c'est très clair.

Peggy.

Mme Cénac.- Oui et non, parce que la COMUE, c'est quand même l'établissement qui l'a choisie. Tous les administrateurs ici présents n'avaient pas voté de passer à la COMUE avec ces statuts, mais je veux dire, quand même, l'UB est en partie responsable des statuts de la COMUE. Je comprends la remarque de Luis mais dire que le problème, c'est les statuts de la COMUE, c'est quand même aussi nous jeter la pierre à nous-mêmes.

Le Président.- Mon propos n'était pas du tout orienté vers la responsabilité de quiconque. Ce n'était pas du tout un propos de responsabilité, c'était de faire le constat, aujourd'hui, de l'impasse institutionnelle dans laquelle on se trouve en raison d'une structure juridique qui est inadaptée, finalement, pour organiser au mieux, on va dire, les affaires ESR communes du territoire Bourgogne Franche-Comté. Si mon propos est interprété comme ça, c'est qu'il était maladroit, donc que ce soit très clair, je pense qu'il y a une très, très belle collaboration scientifique, une belle collaboration aussi en matière de formation, on trouve de belles choses qui se font, mais je continue de penser que la forme institutionnelle de cette collaboration est probablement un facteur limitant du portage de ces collaborations. Mais je n'ai pas du tout jeté la pierre à un tel ou un tel. Il y a un choix qui a été fait, qui était l'un des six choix ou cinq choix à l'époque offerts par la loi pour rapprocher les établissements entre eux sur un territoire. Je crois que tout le monde a fait ce choix en toute bonne foi, non ?

Mme Cénac.- Nous, on défendait l'association, comme choix, plutôt que la COMUE, à l'époque.

Le Président.- Sans doute y a-t-il eu des opinions divergentes au moment où ce choix a été fait, mais je crois que parmi les établissements membres de la COMUE, tout le monde a fait ce choix de bonne foi, en pensant sincèrement que ça allait être une structure prometteuse, prometteuse de beaux projets. Alors, il y a eu de beaux projets, mais on a vu aussi, malheureusement, les limites de cette institution, qui ne sont probablement pas propres au territoire de Bourgogne Franche-Comté puisque je rappellerai quand même une petite statistique : sur 21 COMUE en France, hors région parisienne, il n'en reste que quatre aujourd'hui. Ça prouve bien que c'est un modèle qui n'a pas apporté ce que les uns et les autres cherchaient en y recourant.

Lionel.

M. Crognier.- Vous avez noté également qu'il y avait un certain nombre de formations qui n'allaient plus être co-accréditées. Combien y en a-t-il, environ, de formations qui avaient fait ce travail de partenariat et qui l'abandonnent ?

Mme Fiorentino.- Alors, en fait, il y a des formations en STAPS et trois ou quatre masters à l'IAE qui étaient co-accrédités UBFC, qui ne le souhaitent plus parce que cela ne leur semble plus pertinent. Et la demande de co-accréditation était d'un commun accord, pour tout le monde.

M. Crognier.- C'est aussi pour dire que des éléments qui avaient été au départ des associations au niveau local, sans que ce soit une injonction du plus haut niveau, sont également abandonnés, c'est aussi une difficulté, des difficultés géographiques de faire travailler des sites à 80 km de distance. En tout cas, c'est

symptomatique de difficultés et donc ce n'est pas si étonnant que ça que la COMUE, au-delà des aspects structurels et fonctionnels, ait des difficultés, parce qu'il y a aussi des difficultés autres, de culture, et des difficultés aussi géographiques... en tout cas, nous, on s'était engagé résolument dans une co-accréditation que, 10 ans plus tard, on abandonne d'un commun accord. Je trouvais intéressante, et je voulais donc vous remercier aussi, la définition d'une sorte de projet d'établissement. Est-ce que les composantes devraient elles aussi aller sur ces projets ? Puisqu'en fait, il y a un projet d'établissement, est-ce qu'il ne devrait pas y avoir des projets de composantes ? Ça me fait réfléchir aussi à ça, et de pouvoir définir à cinq ou 10 ans notre stratégie, ce qu'on veut aussi, au niveau uB, évidemment, mais aussi au niveau des composantes et les deux s'articulent. Est-ce qu'il ne faudrait pas faire réfléchir les composantes dans ce sens ? Votre travail qui a été fait *a posteriori*, c'est-à-dire de définir *a posteriori* le profil d'établissement et de voir comment il s'intégrait avec les résultats d'une évaluation, parce que c'est ça qui a été fait, en fait, en réalité. Donc voilà, c'est une réflexion que j'avais, mais qui me semble intéressante.

Autre chose, il faudrait, à mi étape faire des bilans de ces éléments-là, parce que c'est souvent lorsque nous arrivent les bilans à remplir HCERES qu'on se dit « on est un peu en retard sur le conseil de perfectionnement », ou tel aspect. À ce titre, je voulais remercier le CIPE, qui a été très, très réactif. On avait une difficulté sur le suivi des cohortes, comme beaucoup de composantes, peut-être, et donc le CIPE, en quelques mois, a réussi à nous monter une enquête et donc... voilà, je voulais aussi dire qu'il y avait les ressources pour, peut-être, anticiper sur des axes ou des indicateurs, ou des critères qui sont plus difficiles à orienter mais qui sont quand même importants. Donc la démarche d'un projet d'établissement, est-ce qu'il faut à la fois l'évaluer plus régulièrement, peut-être, pour l'avoir en tête, et à partir de ce projet général, est-ce que les labos et/ou les composantes, ou les composantes et/ou les labos ne devraient pas elles aussi – c'est ce qui est fait, évidemment, mais plus au niveau des labos, je pense, qu'au niveau des composantes – définir elles aussi, une stratégie à 10 ans, par exemple. Peut-être que c'est fait, je ne sais pas. C'est une idée que votre travail m'incite à réfléchir, c'est déjà « qu'est-ce qu'on veut pour dans 10 ans ? ». C'est aussi cela qui va orienter notre politique générale, et est-ce qu'on est capable, vous avez été capables de le faire, mais ce n'est pas si facile que ça, est-ce qu'on est capable, à notre niveau, dans les composantes, d'identifier les métiers, les axes de demain, finalement ? C'est pour ne pas être toujours dans la réaction.

J'avais une autre remarque, c'était : est-ce que vous avez pu calculer le nombre de formations nouvelles qui ont été créées malgré la crise ? Parce que ça me semble un élément important. Est-ce qu'on a créé, à l'université, ici, dans les composantes, des nouvelles formations malgré la crise ? Je crois que oui, mais c'est important, peut-être, de le chiffrer pour montrer le dynamisme d'un certain nombre de formations.

Excusez-moi, j'ai été un peu long.

Mme Pucéat.- Alors, juste pour répondre à ta remarque, qui est effectivement tout à fait judicieuse, sur les interactions avec les composantes sur le projet d'établissement, idéalement, d'ailleurs, il aurait fallu beaucoup plus d'allers-retours, en fait, dans la construction de ces axes. Simplement, au vu des délais, c'était juste intenable, en fait, d'arriver à boucler le RAE, à monter les axes stratégiques et en plus, à essayer d'interagir dans le même temps. Donc là, ce qui

peut permettre quelque part de faire évoluer, en tout cas, et d'intégrer ta remarque et puis cette démarche-là, c'est que, ici, ce qu'on présente, ce sont des grands axes stratégiques qui sont quand même assez globaux, on va dire, et derrière cette ébauche de projet d'établissement, on va avoir à établir un contrat de site pour la future période de référence et il y a un temps, justement, entre la présentation, ici, de ce projet qui dessine, on va dire, de grandes lignes et ensuite la déclinaison, parce qu'il va falloir décliner ensuite en jalons, en indicateurs, etc., et on a, je pense, la marge nécessaire pour ensuite faire évoluer un peu ces grands axes jusque dans un projet plus concret dans le contrat de site, et à ce moment-là, je pense qu'on a le temps, ici, justement, d'interagir davantage avec les composantes en partant de ce qu'on a commencé à faire ici, pour préciser ou faire évoluer certains des axes ou certains points. On le voit bien dans l'accréditation précédente, où il y a quand même une évolution entre le projet qui avait été présenté au même moment que nous, ici, et le contrat de site ensuite dans sa déclinaison, il y a eu une certaine évolution entre les deux. Donc je pense qu'on a là de la marge, justement, pour interagir sur une base qui est celle-ci, pour pouvoir faire évoluer ces axes, pour être bien en accord avec les souhaits des composantes. Le temps fait que ça a été extrêmement difficile de mettre en œuvre ces interactions, ces allers-retours.

Karen, ... sur les flux de formations...

Mme Fiorentino.- Je n'ai pas de chiffres à proposer aujourd'hui mais effectivement, chaque année il y a de nouvelles formations qui se sont ouvertes. Parfois, c'est en redéploiement de formation, je pense à (*mot inaudible*) qui a été fermé pour devenir un parcours de master, mais avec comme leitmotiv « autofinancement ». C'est-à-dire que, sauf de manière très, très marginale et très exceptionnelle, l'établissement ne peut pas accompagner, en fait, la création de nouvelles formations. Donc s'il y a des garanties du point de vue de la soutenabilité de l'offre de formation c'est possible mais sur deux années, oui, effectivement. Alors, après, on devrait pouvoir le retrouver parce que chaque année il y a une consolidation des modifications de l'offre de formation, donc sur cinq ans, ça doit être possible de le retrouver, effectivement.

Mme Pucéat.- Je sais qu'il y en a eu de toute façon au moins au département robotique, par exemple...

Le Président.- Il y avait le point d'étape sur l'évaluation. Évidemment, c'est intéressant, effectivement, peut-être que ça permettrait de rappeler aux équipes pédagogiques... eh bien oui, on s'est engagé à ça, finalement on ne le fait pas parce qu'on est dans l'urgence, et ce n'est pas par manque de volonté, ça j'en suis persuadé. Je suis persuadé que c'est une excellente idée mais je vois aussi... quand je vois le rythme, je me dis que ça nous éviterait d'être tout le temps en réaction, mais en fait on est poussés à être tout le temps en réaction, le problème, il est là, c'est qu'on y est tout le temps.

M. Crognier.- C'est là qu'on est efficace !

Le Président.- Sans doute y a-t-il une part d'efficacité, mais l'efficacité c'est aussi, de temps en temps, se poser pour réfléchir à ce qu'on souhaite, à ce qu'on veut dans 10 ans, comme tu dis, et peut-être aussi à ce qu'on est en train de faire, en cours de période de mise en œuvre. C'est quand même extrêmement compliqué.

Quand je vois la mobilisation des équipes, partout, pour réaliser ce travail-là à l'échelle de l'établissement, mais qui a mobilisé aussi beaucoup de monde, les directeurs de composantes, les directeurs de labo, les équipes, les services centraux, la direction générale des services, etc., je me dis que ce travail-là, oui, c'est bien, mais s'il faut faire tous les deux ans à peu près, collectivement, une sorte de bilan d'étape, je crains qu'on ait des difficultés pour trouver le temps de le faire, en raison de cette frénésie de dossiers, de projets en permanence, les appels à projets, les nouvelles mesures, la loi ORE, la LPR, etc.. Quand on voit ce qui s'est passé ces deux dernières années, c'est déjà gigantesque.

M. Crognier.- Je reste quand même persuadé que ces étapes d'évaluation, qui sont vécues de façon difficile dans les équipes, qui sont très fastidieuses, ont quand même du mérite, ou le mérite de nous faire réfléchir et trouver de nouvelles idées, une adéquation meilleure avec les besoins de la société pour que, les emplois aussi, avec l'emploi, parce que certainement on ne connaît pas encore les métiers qui arrivent mais au moins ça a cet avantage. J'en suis persuadé, je pense que c'est un élément qu'on doit valoriser, c'est-à-dire, malgré tout, ça nous amène à réfléchir, peut-être pas tout, tout le monde dans les équipes, mais... quelle adéquation par rapport au lien entre formation et emploi ?

Le Président.- Je partage. Maxence.

M. Roulliat.- Je rejoins le fait d'avoir... sans dire de refaire à chaque fois les mêmes étapes que ce qui a été fait là, à savoir remonter avec tous les indicateurs quelque chose qui est extrêmement lourd, mais rien que d'avoir un suivi, au final, même à mi-parcours, ça permet peut-être aussi d'anticiper, même si on n'est pas à l'abri qu'ils changent le mode d'évaluation, ce qui fait que si on anticipe trop, au final on perd du temps, mais d'avoir, de rester un petit peu dans cet esprit général qui fait que du coup on ne retrouve pas le dossier qui réapparaît au prochain contrat de site, qui nous tombe un petit peu dessus, sur lequel on n'a pas forcément réfléchi depuis un bon moment. Ça permettrait de garder ça et, au final il y a des choses qu'on pourrait aussi maintenir, peut-être en reprenant la précédente autoévaluation, il y a des choses qui étaient intéressantes et qu'on n'a pas forcément appliquées. Et c'est vrai qu'on ne sait jamais, on ne s'est pas forcément remis dedans pour voir s'il y avait des choses auxquelles on avait pensé à un moment et qu'après on n'a pas pu appliquer parce que ce n'était pas forcément le bon moment et qu'on aurait pu peut-être appliquer sur la deuxième partie du contrat de site. Donc peut-être que sans partir sur quelque chose de trop lourd, parce que de toute manière ce sera inutile et trop fastidieux pour tout le monde, mais peut-être que sur un conseil académique ou sur une CFVU, etc., pour le côté formation ou même du côté des instances, plutôt, de vie étudiante, avoir un petit peu cet esprit de se dire qu'on fait un petit peu un bilan pour voir ce que ça a donné, ou même sur les projets qu'on pourrait faire émerger, d'avoir ce principe d'évaluation, même un peu en amont, même pour nous je pense que ça peut être utile.

Le Président.- Je pense même qu'en tout premier lieu, c'est dans les composantes et dans les conseils de gestion, c'est une initiative qui peut parfaitement partir de là sans problème, avec une présentation en CFVU.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce bilan avant la présentation des axes stratégiques ? Oui, Peggy.

Mme Cénac.- J'avais compris qu'on ne parlait que du RAE pour l'instant, parce que sur le document axes stratégiques j'ai un certain nombre de remarques, mais j'attendais...

Le Président.- Oui, oui, j'ai dit avant la présentation des axes stratégiques.

Mme Cénac.- Ah, avant. D'accord, au temps pour moi, j'ai cru que c'était sur les axes stratégiques.

Le Président.- Non, non, ce n'est pas fini !

Mme Cénac.- OK.

Le Président.- Donc maintenant on peut passer au deuxième volet de cette présentation du travail en lien avec le HCERES et donc je vais repasser la parole à Emmanuelle Pucéat.

Mme Pucéat.- Merci, Président. Donc on va passer à la partie projet, après le bilan, donc bilan qui, je vous le rappelle, est positif du fait du dynamisme et de l'implication des équipes et malgré un contexte difficile lié à la survenue du PREF, de la mise en place des réformes lourdes, d'une situation au niveau de la COMUE relativement difficile et instable avec, en particulier, la démission en 2018 de l'équipe de gouvernance de la COMUE à la suite d'un rapport de l'Inspection générale qui avait pointé des dysfonctionnements dans la gouvernance et puis après, deux ans d'administration provisoire.

Et, dans ce contexte, l'objectif général de l'uB reste le maintien d'une recherche et d'une formation pluridisciplinaires puisque ça représente des richesses et puis des vecteurs d'innovation par le contact entre différentes disciplines, tout en s'affirmant toujours sur la scène européenne et internationale. Donc ces objectifs sont adressés à travers sept axes stratégiques que l'on propose.

Tout d'abord il s'agit de jouer notre rôle dans la coordination du site BFC en renforçant encore davantage les liens qui existent déjà avec les collectivités locales et les collectivités territoriales, mais aussi de poursuivre la structuration de la recherche et de la formation à l'échelle du site BFC. Donc depuis 2015, depuis sa création en 2015, la COMUE en particulier, à travers le projet ISITE BFC, a contribué à structurer la recherche et celle de la région avec, donc, l'identification de trois grands domaines – Matériaux avancés, ondes et systèmes intelligents / Territoires, environnement, aliments / Soins individualisés et intégrés – et puis ce quatrième domaine émergent, Circulation et transferts, peut-être. Avec aussi le développement des *graduate schools*, avec également la mise en place du collège doctoral, avec la mise en place du COS Plateformes et on constate aujourd'hui une volonté, qui est forte, des équipes de poursuivre cette dynamique commune à l'échelle du site.

Cependant, s'il y a des réussites sur le plan de la structuration scientifique, notamment, en revanche on ne peut pas en dire autant du modèle institutionnel, avec donc cette instabilité liée à la démission de la gouvernance et à l'administration provisoire, mais également un déséquilibre territorial avec des fonctions support qui se retrouvent concentrées au siège à Besançon, c'est-à-dire que sur 68 emplois supports, seuls 14 se retrouvent à Dijon alors qu'il y a trois établissements sur ce

site-là, ce qui rend plus difficiles pour les équipes de l'uB les interactions directes avec le personnel qui assure ces fonctions support, ce qui a aussi pour effet d'éloigner le centre de décision de l'uB de ses campus territoriaux. Et puis, ces dysfonctionnements ont entraîné des difficultés organisationnelles au niveau notamment d'un point de vue très pratique, des commandes, des missions, également des recrutements et de la paye, même, de personnels qui sont liés à des projets gérés à la COMUE, et problèmes qui perdurent encore aujourd'hui. C'est-à-dire que la structure actuelle, finalement, avec le taux de contractuels qui est élevé, le turnover qui est constant, avec cet étage administratif complet supplémentaire qui fait faire le travail en double et qui rallonge les délais ne permet pas, à notre sens, un développement optimal de ce dynamisme qui est souhaité par l'ensemble des équipes.

Parmi les outils existants, deux nous semblent intéressants pour faire évoluer la situation institutionnelle, soit la création d'une COMUE expérimentale avec un double siège, ce qui est proposé depuis un moment, maintenant, par tous les établissements du site, donc on est en attente de cette réponse gouvernementale ; ou évoluer vers une convention de coordination territoriale qui, eh bien ma foi, a l'ambition quelque part qu'on lui confère par l'objet qu'on lui donne et les compétences partagées qu'on lui attribue. C'est-à-dire que dans cette CCT, l'ambition peut être très différente en fonction de son périmètre. On trouve un petit peu tous les modèles quand on regarde les CCT qui ont été construites en France, de CCT assez peu structurantes comme celle de la Nouvelle Aquitaine à des CCT très structurantes comme celle de Rennes par exemple, qui serait d'ailleurs à mi-chemin vers une fusion.

Donc nous avons prévu aussi un axe qui est consacré à la formation et la vie étudiante, donc qui va de l'orientation à la professionnalisation, avec également des actions qui sont prévues pour favoriser la liaison entre enseignement supérieur et secondaire, dans la lignée d'ailleurs de ce qui a été développé dans le dernier contrat, c'est quelque chose qui a déjà été initié dans la fin de la période de référence. Donc là il s'agit, à partir de décharges que l'on donnerait pour favoriser ce lien à des enseignants et à des enseignants-chercheurs, qui leur permettraient d'aller davantage présenter nos formations dans les lycées, et puis également, en retour, d'inviter les équipes pédagogiques des lycées jusque dans l'université, des étudiants baroudeurs, également, qui seraient accompagnés de ces enseignants et enseignants-chercheurs pour aller dans les lycées et favoriser ces liens. Alors, c'est quelque chose qui a déjà débuté, il me semble, à l'automne dernier, si je ne me trompe pas, Sophie, en tout cas, la venue ici des équipes des lycées à l'université. Donc il s'agit de poursuivre dans cette dynamique, avec en particulier un projet qui a été financé lors du dialogue stratégique et de gestion pour soutenir cette démarche de favoriser le lien entre enseignements secondaire et supérieur.

Il s'agit également de développer l'apprentissage par les pairs, dont a déjà un petit peu parlé Karen. Cette fois-ci, il y a déjà bien sûr un tutorat d'accompagnement, mais il s'agirait ici de mettre en place un tutorat, plutôt, de remédiation un peu similaire à celui qui existe déjà en médecine, qui serait des tuteurs encadrés par un enseignant ou un enseignant-chercheur et qui permettrait d'aider davantage les étudiants à préparer notamment leurs examens.

Déployer également une certification en langues qui serait plus adaptée aux besoins des étudiants après la déconvenue notamment cette année, de la certification en langue. Donc il s'agirait ici, à partir d'une certification universitaire qui existe déjà, le CLES, de proposer cette certification qui pourrait être davantage

indexée sur le domaine de spécialité des étudiants, avec notamment une certification qui serait possible dans différentes langues, et pas seulement en anglais.

On pourrait également réfléchir à accompagner l'évolution des formations en blocs de compétences, puisque c'est évidemment quelque chose qu'il va falloir faire, qui a également déjà débuté en partie mais qui devrait prendre de l'ampleur dans les années qui viennent, avec la formation d'enseignant référent qui, ensuite, peut diffuser ces connaissances-là à l'intérieur de chaque composante, et puis également par la mise à disposition de personnes ressources dédiées à ce passage en blocs de compétences au CIPE et qui favoriseraient l'interaction au sein des UFR avec des démarches de cet ingénieur d'études. Donc ça, c'est un projet également qui a été soutenu par un financement dans le cadre du dialogue stratégique et de gestion, notamment pour le recrutement de cette personne.

Toujours au niveau de la formation et vie étudiante, poursuivre avec l'évaluation en interne de l'application des différentes réformes, pour nous aider à tirer des enseignements de ces différentes réformes, par une personne ressource aussi au CIPE. C'est quelque chose également qui a été initié. En particulier on a eu la présentation, l'année dernière, d'un petit bilan de la réforme PASS - LAS. Donc il s'agit de continuer dans cette dynamique, on peut tirer des enseignements intéressants du bilan de ces réformes.

Développer un sentiment d'appartenance, c'est quelque chose qui nous semblait important aussi – et d'ailleurs qui a été évoqué également en réunion des directeurs des composantes ce matin –, alors, par la construction par exemple d'une base de données qui permettrait de tracer davantage la situation professionnelle des anciens diplômés. Et l'objectif serait de les inciter par exemple à revenir en formation continue dans nos filières, d'accueillir davantage, aussi, des alternants, des stagiaires et pouvoir développer ce sentiment d'appartenance pour favoriser les liens ultérieurs, ensuite, avec les personnes, les étudiants qui ont été formés chez nous et qui ensuite intègrent le monde socio-économique.

Toujours encourager les expérimentations des étudiants en étoffant notamment le réseau de FabLab. Là, c'est aussi quelque chose qui a été initié en fin de période de référence, il y en a un en cours de création à l'IUT Dijon Auxerre, un autre à l'UFR Sciences et Techniques, qui va voir le jour cette année, il y en a un qui est en projet également à l'ESIREM pour, notamment, le développement d'enseignements sur projet, et puis de *soft skills*.

Et enfin, poursuivre le développement de la professionnalisation des formations, toujours en continuant d'ouvrir nos formations à l'alternance et peut-être, justement, s'appuyer davantage sur l'évolution des formations en blocs de compétences pour proposer des actions courtes et peut-être même à la carte à des salariés, ce qui pourrait être une évolution, aussi, possible dans le futur pour la professionnalisation des formations.

Au niveau de la recherche, il y a bien sûr un axe qui y est consacré, « soutenir la recherche et l'innovation dans toute sa diversité pour mieux rayonner dans notre territoire, au niveau national et au niveau international », ce qui se décline en plusieurs objectifs.

Mieux se connaître pour mieux construire ensemble, puisque nous avons effectivement une université pluridisciplinaire, mais on ne se connaît pas forcément dans les différentes thématiques qui sont traitées dans les laboratoires. Nous avons ici tout le potentiel pour permettre davantage d'interdisciplinarité, qui est maintenant un prérequis, quasiment, au dépôt de gros projets structurants, notamment européens. Et l'idée serait de mieux se connaître, par la construction notamment

d'un annuaire de mots-clés qui favoriserait les interactions et surtout l'identification de collègues qui vont travailler sur différents sujets, pour pouvoir les solliciter, et non pas aller solliciter dans d'autres universités alors qu'on a peut-être des personnes qui travaillent également sur ce sujet en local. Et puis, peut-être, présenter dans le cadre de journées annuelles des projets en cours de maturation, ce qui permettrait à des équipes en place, peut-être, d'interagir et de se dire « tiens, ça c'est quelque chose qui est connexe à ma thématique, on pourrait peut-être se joindre à la construction pour faire un projet encore plus structurant ».

Aider les nouveaux entrants, également, à développer leurs recherches. Ça, c'est déjà initié dans le cadre de la LPR, puisqu'il y a une dotation, maintenant, qui est donnée aux nouveaux entrants, de 6 000 euros, ici, à l'uB, mais on pourra l'accompagner d'un programme de formation un peu plus étoffé, en intégrant notamment une formation à la réponse aux appels d'offres puisque, en France, en tout cas, c'est le modèle qui est privilégié aujourd'hui pour le financement de la recherche au niveau de notre gouvernement et même au niveau international, d'ailleurs ; et également une formation à la valorisation de la recherche. Et puis on pourrait utiliser des partages d'actions de formation au sein de l'alliance FORTHEM, notamment au niveau de la formation des jeunes chercheurs avec le label HRS4R, que les trois quarts des universités de FORTHEM ont déjà obtenu – nous, pas encore, mais c'est quelque chose qui est également en projet, qui est dédié, justement, à la formation des jeunes chercheurs et à la qualité de l'accueil des chercheurs dans les universités. Donc FORTHEM peut nous servir également à abonder sur des actions de formation.

Favoriser la mobilité et l'échange de savoirs et d'expertises. Là encore, on peut s'appuyer sur l'Alliance FORTHEM pour le réseau d'universités européennes avec lesquelles nous avons construit l'alliance, puisqu'il y a différentes actions de mobilité courte à destination des personnels, des étudiants mais aussi des personnels, que ce soit personnels enseignants ou personnels BIATSS, ou chercheurs. Et puis peut-être penser à rétablir le dispositif « professeur invité » qui avait été supprimé pendant le PREF et également, au niveau notamment des personnels BIATSS, peut-être recenser davantage les réseaux de métiers qui existent. Ça existe dans certains domaines, pas dans tous. Peut-être pourrait-on faire davantage un recensement de ces réseaux de métiers existants pour un partage d'expérience et d'expertise au niveau national, et peut-être international, d'ailleurs, au sein de l'Alliance.

Valoriser toutes les recherches qui peuvent l'être. Là, il y a eu un projet financé dans le cadre de l'appel à projets BOOSTER de la SATT Sayens qui a été obtenu, notamment pour la détection précoce de résultats qui sont transférables, notamment au niveau des thèses en cours, une montée en puissance de la plateforme Sciences expertise, la création de consortiums thématiques en lien avec les collectivités locales.

Promouvoir l'ouverture et la diffusion des données de la recherche. Là, il s'agit de mettre en application, eh bien, ce que l'on a voté sur la feuille de route Science ouverte aujourd'hui, donc ça concernera évidemment le prochain quinquennat.

Et augmenter le nombre de projets de grande dimension financière qui sont lauréats, c'est quelque chose, je pense, dont on ne peut pas s'affranchir. Notamment, ce que l'on détecte à partir du bilan, c'est peut-être une marge de progression possible au niveau du dépôt et des succès sur les projets européens. Quand on compare notamment aux autres universités de l'Alliance FORTHEM,

certaines qui sont de taille comparable à notre université ont un taux de réussite bien, bien plus important aux projets européens, ce qui est une source également, qui génère des ressources financières via les frais de gestion qui vont avec ces projets-là. Donc là, il s'agirait de conforter et d'élargir la cellule d'aide au montage de projets en s'appuyant sur l'alliance FORTHEM, qui ont eux-mêmes des cellules, également, d'aide au montage de projets qui sont très performantes, pour une montée en compétence de personnels et puis également en ajoutant des personnels pour développer notamment le coaching, l'entraînement à l'oral, pour développer tout un réseau d'experts en interne qui permettrait d'aider à améliorer les projets qui sont développés, et également des experts au sein de l'Alliance FORTHEM, puisqu'il y a un certain nombre de lauréats d'appels à projets européens. Et puis, avoir accès également aux projets financés qui sont terminés, évidemment, pour des raisons de confidentialité, pourrait être également une aide précieuse pour ceux qui souhaitent monter de tels projets.

Et enfin, soutenir la recherche dans tous les domaines – ça, c'est quelque chose, je pense, qui tient à cœur au niveau de notre pluridisciplinarité – par une politique de financement de la recherche en interne, puisque certains domaines qui sont porteurs d'une recherche de qualité et qui contribuent au rayonnement de l'uB n'entrent pas forcément dans le cadre actuel des grands projets, des grands programmes de financement et n'ont pas nécessairement non plus besoin d'avoir des financements de grande dimension. Et pourtant ces axes vont initier pour certains des thématiques d'avenir de la recherche, donc il semble important également de soutenir toutes nos recherches dans leur diversité. Et puis, bien sûr, c'est quelque chose qui est toujours en cours avec l'augmentation, via aussi la LPR, des crédits récurrents aux laboratoires.

Nous avons souhaité aussi faire apparaître un axe spécifique sur le projet FORTHEM, pour le mettre en valeur, ici, dans les développements futurs, puisque c'est un projet qui est vraiment à l'articulation entre recherche et formation. Donc avec « accentuer le développement de formations que l'on a en commun avec les partenaires de l'alliance FORTHEM », avec une démarche d'ouverture et de modularisation de nos maquettes, qui permettrait davantage à nos étudiants de suivre aussi des modules qui sont proposés par les partenaires de FORTHEM. On a commencé dans cette démarche, puisqu'on a voté au dernier CA le passeport crédits ECTS FORTHEM, qui devrait également favoriser ces liens. Donc ça c'est à prendre en compte peut-être ou à penser dans la mise en place des nouvelles maquettes, dans la réflexion en tout cas de leur élaboration.

Stimuler les recherches communes entre universités partenaires, puisque ça marche plutôt bien au niveau de la formation. On se rend compte, en revanche, au niveau du bilan, qu'il y a encore un engagement qui est inégal et parfois faible entre les sept, bientôt neuf FORTHEM Lab, pour des raisons diverses qui tiennent aussi au fait que pour l'instant il n'y a pas beaucoup de financement proposé dans le cadre de ces FORTHEM lab. Donc là, on pourrait penser à des actions incitatives, comme le financement de post-doc partagé entre l'uB et un autre membre de l'Alliance. On pense que ça serait quelque chose qui aiderait vraiment les équipes à s'impliquer dans les recherches qui sont menées avec les autres universités partenaires, et c'est quelque chose qui est important si on veut arriver ensuite à élargir à des appels d'offres européens, dont on voit qu'il pourrait se dessiner dans le paysage européen des appels à projets qui pourraient être réservés aux alliances européennes. Donc ça paraît être important de stimuler ces recherches communes.

S'appuyer aussi sur un partage d'expériences et de collaborations au niveau institutionnel également, pour partager les pratiques, les compétences, les connaissances au niveau institutionnel entre les partenaires de FORTHEM. Il y a des choses intéressantes à partager, notamment, donc, on l'a dit, au niveau des montages de projets H2020 mais aussi sur l'obtention de ce label HRS4R (pour « Human resources strategy for researchers »). C'est quelque chose qui va certifier un niveau de qualité concernant les pratiques en matière de recrutement et de conditions de travail des chercheurs. Donc on peut profiter de l'expérience des autres universités pour nous-mêmes élargir parce que, en réalité, on remplit déjà tous les prérequis. Il suffit juste de postuler pour obtenir ce label de qualité qui bientôt, dans quelques années, sera sans doute indispensable également au dépôt de projets européens.

Dans un autre axe, il nous paraît aussi important de déployer une politique de responsabilité sociale et environnementale exemplaire, puisque l'université c'est un lieu où travaillent des personnels et puis par lequel transitent des dizaines de milliers d'étudiants au fil des années, qui vont ensuite s'installer dans le tissu socio-économique. Donc l'université peut jouer un rôle majeur dans la sensibilisation des citoyens aux questions sociétales et environnementales, par l'exemple que l'on peut donner nous-mêmes et également par différentes actions de sensibilisation. Donc, montrer l'exemple avec, par exemple, la mise en place d'une charte des valeurs à l'uB. C'est quelque chose qui est en cours pour redonner un sens à nos missions de service public, avec un texte qui reposera sur des principes d'éthique, d'égalité, de respect des différences, de valeurs qui seraient partagées à l'échelle de l'université.

Poursuivre et amplifier la démarche de QVT. Cette démarche a été déjà très largement mise en place. Néanmoins, on se rend compte qu'il y a encore un manque au niveau d'actions qui promouvraient l'égalité femmes hommes, notamment, ou des actions également pour promouvoir le sentiment de reconnaissance, qui sont encore à conforter dans le futur, la mise en œuvre de la charte des contractuels que nous avons votée, également, en CA, en appliquant cette grille de rémunération et d'avancement qui est plus favorable pour les personnels contractuels, pour l'accompagnement des personnels par la titularisation aussi. Cette charte des valeurs, on l'a votée, il s'agit dans le futur, maintenant, de la mettre en œuvre. Lutter contre les violences sexistes et sexuelles, il s'agit ici de compléter les dispositifs qui ont déjà été mis en place pour les personnels de l'uB par la cellule QVT, mais on se rend compte qu'il y a encore un manque à destination des étudiants. Donc là, il s'agit de compléter ce dispositif à destination des étudiants avec une cellule de veille, notamment, qui s'appuierait sur le SSU.

Poursuivre et accompagner le développement de la commission solidarité étudiante, notamment par la création d'un centre de solidarité qui pourrait être associé à l'épicerie Epi'campus au sein même de la Maison de l'étudiant pour un accueil de proximité, personnalisé, des étudiants en difficulté et puis pour favoriser la mise à disposition de vêtements, d'ordinateurs, etc.

Promouvoir une offre de formation inclusive. Il y a déjà des dispositifs qui existent, notamment par le dispositif robotique de téléprésence, mais aussi compléter cela par le développement de licences à distance pour les publics empêchés. Il ne s'agit pas de remplacer les licences en présentiels, pas du tout, il s'agit plutôt de développer une offre en distanciel en doublant par exemple les licences existantes pour offrir la possibilité à différents publics qui ne peuvent pas aujourd'hui suivre des formations en présence de les suivre malgré tout à distance.

Et enfin, peut-être, sensibiliser aux enjeux climatiques et adopter une trajectoire bas carbone, par la mise en place d'un outil de calcul de visualisation de l'impact des activités de l'uB sur les émissions de gaz à effet de serre. À nouveau, il y a là un projet qui a été financé dans le cadre du dialogue stratégique et de gestion. Donc deux alternants vont débiter un stage et vont commencer à la rentrée prochaine pour construire un outil et le déployer à l'échelle de l'uB. Et puis, déployer aussi – cela a été également financé dans le cadre du dialogue stratégique et de gestion – une rentrée climat, donc là même à l'échelle commune entre l'uB et l'UFC, une rentrée climat pour les licences à destination des licences en s'appuyant sur la fresque du climat et, à échéance de quelques années, arriver à « fresquer » l'ensemble des étudiants de première année de licence pour arriver à sensibiliser un maximum de nos étudiants.

Un axe, également, consacré au patrimoine immobilier, à la fois pour satisfaire les besoins des formations avec la rénovation de l'infrastructure numérique de plusieurs bâtiments, notamment, extension de CORTEX, construction neuve pour accueillir de nouvelles formations, pour la formation d'odontologie, l'extension de l'ESIREM. Il s'agit aussi d'accompagner le développement des activités de recherche, par exemple avec l'extension du Data Center, des constructions neuves, aussi, un espace nouveau notamment pour soutenir le développement de la pharmaco-imagerie, construction d'un bâtiment au Creusot pour l'Equipex+ Calhipso. Et puis moderniser le patrimoine immobilier par toutes les opérations de modernisation nécessaires, notamment sur l'accessibilité mais aussi sur la ventilation des locaux scientifiques, la rénovation énergétique, le développement des infrastructures numériques.

Et puis, donc, tous ces axes-là dépendent bien évidemment de notre modèle économique puisque tous ces axes-là ne pourront pas être menés à coût constant et à budget constant pour l'université. Bien sûr, si nous voulons développer tous ces projets, il nous faut aussi les moyens nécessaires pour pouvoir le faire. Donc évidemment que la mise en œuvre de ces différents axes est conditionnée à l'évolution du budget de l'uB. Donc il s'agit ici d'essayer de diversifier les ressources pour conforter cette trajectoire budgétaire, notamment en poursuivant le développement de la professionnalisation des formations dont on a parlé, avec encore de la marge, sans doute, pour le développement de formations mixtes, c'est-à-dire qui accueillent à la fois des étudiants en formation continue et en formation... continue et alternance, sur la base, bien sûr, de diplômes existants et puis en développant ces actions courtes de formation favorisées par les blocs de compétences. S'appuyer aussi sur une fondation universitaire qui est en cours de création pour recourir au mécénat du monde socio-économique et des particuliers. Ça, c'est quelque chose qui est en développement, donc qui devrait ajouter des ressources à venir. Amplifier les ressources qui sont générées par les succès aux appels à projets nationaux et européens. On a une marge de progression sur les projets européens, donc par le développement de cette cellule d'aide au montage de projets et des actions incitatives vers les domaines qui émarginent encore peu. Et puis développer, bien sûr, des ressources issues de la valorisation de la recherche également.

Donc voilà pour balayer assez rapidement les différents axes que vous avez reçus dans le document de présentation des axes stratégiques un peu plus en détail. Et nous sommes à votre disposition pour toute réaction ou question selon les domaines de compétences de chaque VP.

Le Président.- Merci pour la présentation de ce document important, en quantité, et puis pour la clarté du propos et l'esprit de synthèse. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ?

Peggy, oui.

Mme Cénac.- Donc j'ai un certain nombre de remarques. Je vais les faire par ordre chronologique de lecture, pas par ordre d'importance. Juste en exergue, deux coquilles sur la page 2, il y a un « rajoutant » à transformer en « ajouté » à l'avant-dernière ligne, et il manque un « o » à « création ». Ça c'est la partie facile...

Mme Pucéat.- Alors, peut-être que ça a été, avec un peu de chance, corrigé dans la dernière version.

Mme Cénac.- Après, plus sur le fond. Ce n'est pas la première fois que je le dis mais j'insiste sur l'importance de la particule, le « l' » devant UBFC. Les mots ont du sens, on n'aligne pas les universités sur le privé, le management ne s'applique pas au service public, les mots ont de l'importance et les particules aussi. Le fait de dire « UBFC » et pas « l'UBFC », comme si on transformait notre COMUE en un nom d'entreprise, et je pense... l'impact du langage quotidien sur la représentation mentale qu'on se fait d'une structure et du fonctionnement des institutions a une importance.

Mme Pucéat.- Mais ça, on pourra le modifier très facilement dans tout le document.

Mme Cénac.- Ce serait vraiment très bien et je vous en remercie.

Après, essentiellement, ça commence dans la partie 2, mais ce qui m'a gênée à la lecture de cette partie, c'est que, certes, c'est important de proposer des formations en articulation avec le tissu socio-économique mais la place prise par cette articulation me semble trop importante dans le sens où finalement la formation de fonctionnaires, les enseignants, mais pas seulement enseignants, des chercheurs, de personnes qui s'impliquent dans la fonction publique territoriale, etc., qui sont aussi au cœur de nos formations, n'apparaissent pas du tout dans les axes stratégiques. Dire que l'on forme des enseignants, des agrégés, des fonctionnaires n'apparaît pas et ça, ça m'embête un peu. Donc, je comprends, vraiment, le fait de montrer l'importance de l'articulation avec le socio-économique mais il n'y a pas que ça, il y a l'international pour la recherche et autres, mais il y a aussi au niveau national. Donc je pense qu'on a perdu un peu cette donnée-là en montrant tout ce qu'on fait et ce qu'on a envie de faire en lien avec le monde socio-économique.

Le Président.- Est-ce que je peux répondre ?

Mme Cénac.- Oui, oui, bien sûr.

Le Président.- Peggy, excuse-moi, mais ce sera peut-être plus simple. En tout cas, que ce soit très clair, j'ai toujours utilisé cette notion du monde socio-économique. Le monde socio-économique, c'est l'ensemble des acteurs socio-économiques qui sont susceptibles d'embaucher, d'une manière ou d'une autre, nos diplômés. Et j'ai toujours défini – en tout cas dans mon esprit, et si ce n'est pas clair, on peut le rajouter – que le monde socio-économique, c'est le monde de l'entreprise,

on est d'accord, privée, mais c'est aussi l'ensemble des fonctions publiques, qu'elles soient territoriales ou nationales, donc y compris les services déconcentrés de l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics de tous types et de toutes natures, et également le monde associatif, le tissu associatif, parce que le tissu associatif embauche en France 1,6 million de salariés. Donc, très clairement, quand on utilise, c'est le sens du terme utilisé là, le « monde socio-économique », ça englobe tout ça.

Mme Cénac.- Je ne suis pas sûre que pour tous les lecteurs ça englobe cela et que ça ne mette pas, justement, le focus uniquement sur la partie entrepreneuriale.

Mme Pucéat.- On peut tout à fait préciser, justement, le périmètre, en précisant ce que vient d'expliquer le président, pour que ce soit plus clair pour tout le monde, effectivement, que ce n'est pas forcément orienté uniquement vers les débouchés de l'entreprise.

Mme Cénac.- D'accord. Merci pour cette réponse. Après, donc c'est dans le début du paragraphe 2, c'est juste l'expression, le fait d'avoir écrit « dans une logique de liaison bac-3 bac+3 ». Je comprends tout à fait l'idée du paragraphe. C'est juste, vraiment, cette expression qui m'embête. On peut dire la même chose que ce qu'il y a dans le paragraphe sans prononcer ce continuum bac-3 bac+3. En toile de fond de ce terme, la politique de site, avec des universités de recherche, les IDEX, des universités à soutenir ponctuellement, thème par thème, grâce à leur rayonnement les ISITE, et le reste, les PUP, les pôles universitaires de proximité, dont le but est de former, pour le bassin d'emploi local, en continuité avec le lycée, donc dans lesquels ce (*mot inaudible*) on ne ferait plus de recherche et, presque, on n'aurait plus besoin d'enseignants chercheurs pour intervenir. Donc ça va un peu dans le sens des réformes qui sont en cours sur... après le CAPES, l'agrégation. Que faire des agrégés ? Donc ils vont être recrutés au même niveau à bac+5. Et donc, que vont devenir les agrégés ? Toutes les briques sont quand même, pas encore complètement assemblées mais on voit bien la direction vers laquelle on est en train d'aller, avec des enseignants-chercheurs qui ne seraient plus forcément nécessaires sur les PUP, et avec ce continuum bac-3 bac+3 dans lequel on va mettre des enseignants des PRAG ou des PRCE pour faire les formations. Donc derrière ce terme bac-3 bac+3, c'est vraiment la continuité avec l'enseignement secondaire, et sous-entendu que c'est aussi les enseignants secondaires qui pourraient faire l'essentiel des cours, ce qui ferait faire des économies à l'État. Donc moi je n'aime pas trop ce terme bac-3 bac+3, alors qu'on peut tout à fait laisser le paragraphe en l'état et dire ce qu'on fait, une continuation avec le lycée, qui est le sens de ce qui est dit, et ça, je suis tout à fait d'accord avec ce qui est écrit, en dehors du terme.

Le Président.- Sur ce point, je vais peut-être passer la parole à Sophie Morlaix, parce que je n'ai pas le sentiment que ce soit ça, le fond du propos.

Mme Morlaix.- Le terme bac-3 bac+3, j'ai envie de dire, c'est le terme couramment utilisé, plus pour peut-être marquer effectivement la liaison qu'on essaie de faire avec l'enseignement secondaire, mais ça n'a pas plus d'implication que ça, vraiment. On parle beaucoup de la liaison bac-3 bac+3 sur le continuum de formation

mais ça n'implique pas, à mon avis, les personnels et les enseignants-chercheurs plus que ça et ça n'a pas d'incidence, à mon avis, sur le statut des personnels.

Mme Cénac.- Pour vous, peut-être pas, mais je pense que dans la tête d'un certain nombre de politiciens et de personnes dans les cabinets ministériels, ce continuum bac-3 bac+3 a quelque chose en tête sur la structure de l'ESR française, avec des établissements qui seront spécialisés dans ce continuum, et quand on aura sélectionné quelques étudiants qui, eux, pourront aller faire de la recherche, ils iront dans les IDEX. Ce qui me gêne, c'est qu'on s'approprie finalement ces expressions de personnes qui sont en train de nous tendre un piège en nous présentant le côté naturel du lien, alors que, vraiment, sur le paragraphe, moi je suis tout à fait d'accord pour dire qu'il faut faire un lien avec le lycée, que c'est important pour favoriser la transition, etc.

Mme Pucéat.- Donc c'est juste le terme bac-3 bac+3 qui vous gêne. Je ne sais pas si c'est un terme consacré ou pas, on verra ce qu'on peut faire là-dessus.

Mme Morlaix.- Oui, mais derrière ce terme, il y a quand même bien... enfin, je ne veux pas insister, mais il y a quand même bien l'idée de tout le processus d'orientation des lycéens à l'université et l'idée, aussi, d'essayer de travailler sur les parcours d'orientation vers l'enseignement supérieur, d'accompagner davantage les étudiants et de maximiser leur réussite dans l'enseignement supérieur. Alors je comprends bien les crispations qu'il peut y avoir autour du terme mais je trouve que le terme est particulièrement porteur quand même, notamment pour nos futurs étudiants.

Mme Pucéat.- Oui, Maxence.

M. Roulliat.- Concernant ce terme, c'est à la fois un terme qui est très couramment utilisé quand même et ce n'est pas forcément... je ne le vois pas comme étant un outil éventuellement qui nous orienterait vers un principe de collège universitaire, etc. Ce qui peut être relevé, il y a aussi, et dans l'origine de ce terme, c'est au final le lien lycée/université, lycée/licence, qui est sur un lien d'une continuité et de briser la barrière qu'il pourrait y avoir, parce qu'il y a aussi le sens de dire, c'est axé sur les questions d'orientation, d'accessibilité de l'université, université qui est également un lieu d'évaluation... enfin, pas d'évaluation de... je ne trouve plus mon terme... mais de « réhausse » sociale pour des personnes qui sont (*mot inaudible*), enfin, il y a plein d'avantages sur ce côté-là, il y a le fait de pouvoir accéder à toute personne sur tout un territoire, l'université couvre des champs très larges, etc. et aussi tout un tas de connotations qui sont à mon sens très positives. Je n'y vois pas forcément un outil d'acclimatation à une idée politique vis-à-vis du fonctionnement universitaire, je ne pense pas que le terme change beaucoup de choses. Je pense que le jour où on aura envie de nous faire faire ça, ça se fera d'une autre manière que sur cette acclimatation. Je la vois beaucoup plus sur vraiment ce lien qu'il y a entre lycée et université et qui s'avère être de plus en plus essentiel, comme ça a été montré dans d'autres points, sur le système des ambassadeurs, etc., c'est extrêmement essentiel qu'on arrive à avoir plus de liens et d'ailleurs pas que sur la partie formation, sur des parties de vie, etc., c'est une vraie (*mot inaudible*). Le terme que je cherchais, c'est « ascenseur social ».

Mme Cénac.- Je ne remets pas en cause l'importance du lien avec le lycée, ce n'est vraiment pas ça le sens du propos. Je veux dire, regardez, les PIA, la structuration avec les universités de recherche, les présidents de ces universités qui s'auto-appellent « université d'excellence » ou « de recherche », et les réformes de la formation des enseignants, le statut des agrégés, les discussions qu'ont les inspecteurs généraux sur le statut des agrégés actuellement, enfin, il y a quand même beaucoup d'indicateurs à des endroits différents qui montrent que la vision cherchée pour un certain nombre de personnes, c'est celle-ci. Regardez les contrats du CNRS, où le CNRS dit qu'il faut soutenir en priorité les IDEX, les ISITE, de temps en temps quand ça vaut le coup, et puis le reste, ce n'est pas peine de le soutenir, grosso-modo. Il y a plein d'éléments, comme ça, de puzzles, de pièces qui sont là et je pense vraiment que cette notion de continuum bac-3 bac+3, c'est un piège alors qu'on a mille manières différentes de dire tout ce que vous avez dit avant, c'est-à-dire l'importance de renforcer le lien que je ne remets absolument pas en cause. Je suis d'ailleurs convaincue que c'est important. Je mets aussi sur le même plan que les justifications à la formation, à la recherche et pour la recherche où, quand on en discute souvent avec des collègues ou en réunion, la première chose à laquelle on pense, c'est les masters recherche. Mais je pense que si on n'est pas vigilants à dire que, dès la licence – et c'est d'ailleurs ce que vous avez fait très bien dans le rapport d'activité de l'établissement – mais il faut qu'on soit vigilant à dire qu'il y a une importance particulière à avoir des chercheurs, aussi, qui interviennent dès la licence et pas seulement des masters professionnels. Mais tous ces pièges-là, de nous faire dire nous-mêmes, finalement, que la recherche, elle est faite dans les masters internationaux et dans les masters recherche, et qu'on utilise des éléments de langage des personnes qui veulent nous faire dire qu'on est un PUP, eh bien je pense qu'on peut éviter de nous-mêmes les prononcer.

Mme Pucéat.- Peut-être aussi qu'une solution peut être tout simplement, tout en précisant ça, de faire intervenir peut-être une notion de recherche, aussi, dans le lien... je ne sais pas si on peut faire... une phrase ou deux pour... je ne sais pas.

Mme Morlaix.- En fait, je ne trouve pas ça forcément très adapté d'avoir un lien avec la recherche, même s'il y a effectivement un certain nombre de recherches qui montrent l'importance de ce lien. Ce que j'entends dans le message, c'est qu'il faut peut-être davantage axer sur le fait que le renforcement de ce lien permet la diffusion d'une meilleure information pour des publics qui n'auraient pas forcément soit l'ambition soit les moyens d'atteindre l'enseignement supérieur et peut-être qu'il faut reformuler le propos dans ce sens-là.

Mme Cénac.- Et j'avais encore deux autres points. Il y en a un qui est très rapide, c'est dans la promotion de l'offre de formation inclusive. On pourrait aussi ajouter, en plus de problèmes de « handicap », on peut aussi inciter à des moyens pour aller chercher des femmes à venir faire des études de sciences, par exemple, ou d'autres, inclusive dans tous les sens du terme aussi. Voilà. Et d'inscrire un certain nombre de projets, de démarches pour aller dans les lycées chercher des jeunes filles pour faire des sciences, ou d'autres choses comme ça, on peut élargir un peu avec des choses qui existent déjà, en plus, à l'intérieur de l'établissement.

Et le dernier point, c'était sur les appels à projets, sur le manque, finalement, de collègues qui font des appels à projets de grande dimension, pour reprendre

l'expression du document. Peut-être que si on avait moins souvent à faire des appels à projets locaux on pourrait avoir un peu plus de temps à libérer pour candidater aux appels à projets plus conséquents. Il y a une limite au temps qu'on peut consacrer à faire des appels à projets en tous sens si on veut pouvoir continuer malgré tout à faire de la recherche. Donc peut-être qu'une des explications, c'est dans le fonctionnement de la COMUE, où on est systématiquement obligé de refaire des appels à projets, et ça prend du temps, comme on le disait, et pour participer et pour évaluer, et pendant ce temps-là, soit on ne fait pas de recherche, mais en plus on ne fait pas non plus d'appel à projets plus conséquent. Donc il y a certainement un équilibre aussi à aller voir de ce côté-là.

Voilà. C'était l'essentiel des remarques pour moi. C'est déjà pas mal !

Mme Pucéat.- Je suis tout à fait d'accord que la multiplication qu'on a des canaux et des différents appels à projets, que ce soit aujourd'hui en recherche, c'est déjà le cas depuis un moment, mais ça se généralise aussi à l'enseignement, c'est très consommateur de temps et qu'il faut effectivement choisir, après, ou est-ce qu'on met ses forces. En revanche, l'utilité de maintenir quelques appels à projets, alors, peut-être pas autant, en local et notamment sur la recherche, c'est qu'on ne peut pas, dans des domaines qui ne sont pas encore complètement rompus à la dynamique des appels à projets, aller tout de suite sur un appel à projets national ou européen. Il faut se former petit à petit... enfin je ne sais pas. Peut-être que si, peut-être que je me trompe, mais l'idée est peut-être aussi d'initier par petits pas, par quelque chose qui n'est pas forcément très lourd à mettre en œuvre pour la réponse à ces appels à projets, pour initier une dynamique qui aide ensuite à mettre le pied à l'étrier.

Mme Cénac.- Peut-être qu'il faudrait réserver ces appels à projets à des équipes qui ne disposent pas de financement à projets type ANR, ERC ou autre.

Mme Pucéat.- Généralement, ceux qui ont des ANR et des ERC n'émargent pas sur des appels à projets locaux parce qu'ils n'ont pas forcément du temps à perdre, ils ont déjà de l'argent.

Mme Cénac.- Ca dépend... mais il y en a moins.

Le Président.- Merci. Louise, oui.

Mme Bouché.- Moi j'aurai une petite remarque par rapport à la partie sur la solidarité. Je vois à la fin, donc, pour la pérennisation du projet qui verra la création d'un centre de solidarité, c'est une petite question, mais je ne vois pas fait mention de l'Agoraé qui a été créée par la FEBIA, est-ce qu'il est prévu qu'elle soit incluse dans ce projet-là ou pas ?

Le Président.- L'Agoraé, c'est une initiative FEBIA, association étudiante, ce n'est pas l'établissement.

Mme Bouché.- Oui, mais comme Epi'Campus, qui est une association étudiante et qui est mentionnée.

Le Président.- Elle est mentionnée, Epi'Campus ?

Mme Bouché.- Oui.

Mme Pucéat.- Elle est mentionnée, on peut le mentionner avec ou supprimer la référence à Epi'Campus.

Le Président.- Alors ça, ça m'avait échappé. Soit on supprime les deux, soit effectivement on mentionne les deux, ça c'est évident.

Alors que la commission solidarité étudiante, c'est l'établissement, donc normalement, et c'est une bonne question, je réfléchis tout haut, en principe l'établissement porte ses projets à lui, pas les projets des associations étudiantes.

Mme Bouché.- C'était plus au niveau du fonctionnement, il y avait une association (*mot inaudible*), en fait...

Le Président.- Si on en cite une, on les cite toutes.

Mme Pucéat.- Non, non, on la rajoutera, soit on enlèvera Epi'Campus, soit on le rajoutera.

Mme Fiorentino.- Je pense que c'est juste une (*mot inaudible*), c'est parce que Epi'Campus avait partagé les locaux du centre de solidarité, en fait, c'est pour ça. Mais, oui, effectivement, autant laisser juste le centre de solidarité.

Mme Bouché.- Et ensuite c'était, de façon plus globale, il y a un travail qui est fait avec les associations étudiantes, et ça, on le salue évidemment, avoir aussi l'inclusion des élus étudiants puisque, voilà, on n'a pas exactement les mêmes fonctions dans nos fonctionnements ensemble, et ce serait intéressant qu'on soit inclus en tant qu'élus étudiants dans tous ces projets de solidarité qui sont menés.

Mme Fiorentino.- Je crois qu'ils sont déjà inclus aussi, mais, bon, on verra. La formule peut toujours être améliorée mais l'idée, c'est que, de toute façon, la solidarité ne peut fonctionner qu'avec l'aide des associations étudiantes. Evidemment, ce n'est pas les personnels de l'uB qui pourront s'en emparer uniquement.

Le Président.- Et institutionnellement, on a deux VP étudiants qui ont vocation à relayer cette demande partout, parce que les deux VP étudiants participent au bureau de la gouvernance. Je pense que les deux VP étudiants sont totalement intégrés et peuvent relayer, et peuvent suggérer, etc.

M. Roulliat.- Pour réagir par rapport à la solidarité, c'est que les projets évoluent au vu des évolutions dernières, je ne suis pas sûr que ce soit utile de mettre Epi'Campus, parce que, de ce qui devrait tendre, on aura quelque chose qui se construira avec l'Agoraé de la FEBIA pour la partie alimentaire, je pense que de ce côté-là ça va, les choses se font, et par contre il va y avoir les nombreux autres axes qui seront portés par la commission de solidarité de l'université, qui, eux, vont s'installer et se développer au niveau de la Maison de l'étudiant physiquement mais via plein d'autres projets et dans plein d'autres endroits. Donc je pense que, peut-être, se contenter de ça, sachant qu'en plus on a la partie solidarité, pas solidarité alimentaire et non alimentaire mais faite via les associations. On est quand même

très en lien avec le CROUS, aussi. Je ne sais pas si c'est vraiment dans le lien avec le HCERES, donc je suis moins expert. Et après, pour ce qui est d'associer, effectivement, c'est l'une de mes missions de travailler à ce que ce soit fait le plus souvent et qu'on arrive à le sanctuariser aussi sur tous les projets qu'on fait.

Mme Pucéat.- Je suis en train de relire le paragraphe, effectivement. Donc il y a une mention à Epi'Campus, mais aussi à la FEBIA. Du coup il faut peut-être juste mentionner Agoraé, ou alors supprimer les noms et juste dire « les associations étudiantes » si vous préférez.

Le Président.- Ou les citer à titre d'exemple.

Mme Pucéat.- En fait elles sont citées déjà à titre d'exemple, il y a trois petits points de suspension, il y a Epi'Campus, FEBIA Durablement bon, Etusolidaire, FEAB.

Mme Bouché.- Non, c'était plus sur le dernier paragraphe, sur « le centre de solidarité sera associé à Epi'Campus » et c'était une question aussi de savoir est-ce que la FEBIA serait associée ou pas.

Mme Pucéat.- Ah, oui, effectivement. Alors, on peut peut-être mettre « associé aux associations étudiantes », comme ça, ce sera plus simple, sans en citer une.

M. Roulliat.- Je pense que le terme est plus global, et sur les axes stratégiques, je pense que c'est aussi plus stratégique d'être global parce qu'effectivement on a une augmentation du nombre d'associations mais on a des années avec des plus, des moins, parfois des associations qui disparaissent aussi donc c'est vrai que si on est... je ne pense pas qu'on vienne chercher mais si on est plutôt global, ce sera peut-être plus simple.

Mme Pucéat.- Oui tout à fait. Eh bien là, je viens de modifier le texte en conséquence.

Intervenant.- « Associations étudiantes, notamment ».

Le Président.- Oui, notamment parce qu'on peut imaginer qu'il y ait d'autres acteurs, des autres acteurs de la solidarité ou intervenant dans la solidarité des étudiants.

Mme Pucéat.- Oui, Lionel.

M. Crognier.- Sur la fresque climat, est-ce qu'il y a une action en direction des personnels de prévue ?

Mme Pucéat.- Alors la fresque... Il faut que je rassemble mes idées parce qu'il y a aussi des actions en direction des personnels. Alors pour la fresque du climat, là, on a plutôt envisagé, effectivement, un déploiement plutôt à l'échelle des étudiants mais je pense qu'on peut tout à fait envisager de l'ouvrir aux personnels. Et, pour information, on est associé, intégré ici à un projet ANR qui a été déposé. Là,

il est au second tour, mais je ne sais pas s'il sera accepté ou pas, avec justement des actions qui sont spécifiquement à destination des personnels, pour compléter, justement, cette action de fresque du climat.

On pourrait éventuellement le rajouter aussi, en projet, de l'ouvrir également à l'information des personnels. Et d'ailleurs, on le fait ! On a des personnels qui vont suivre la fresque du climat.

M. Crognier.- Stratégiquement, je pense qu'il faut commencer par les personnels, parce que les étudiants sont beaucoup plus sensibilisés que beaucoup de nos collègues, largement plus, dont certains sont déjà professeurs d'université quand nous, on est en première année. C'est de plus en plus mon ressenti quand je discute avec des jeunes, quand je discute avec mes propres enfants, et je pense que le problème, c'est nous, ce n'est pas les jeunes. Et donc je pense qu'il faut qu'on change notre façon de voir sur cette question-là, et je pense qu'il faut qu'on travaille sur les 3 000 personnels et nos pratiques – départs en colloques, usages de l'eau, de... etc. Mais c'est un ressenti récent, chez moi, je vous l'avoue.

Mme Pucéat.- Alors dans les projets qui sont en cours, et qui sont d'ailleurs mentionnés, dans le développement de cet outil de calcul de la trace carbone, il y a aussi un aspect visualisation, visualisation aussi à destination des personnels. Donc c'est une action de sensibilisation et dans les actions de sensibilisation qui sont plus à destination des personnels, il y a quelque chose qui s'appelle « ma terre en 180 minutes » où là, c'est spécifiquement destiné aux personnels. Alors plutôt des personnels de laboratoires de recherche, néanmoins avec des scénarios, justement, et des espèces de jeux de rôle pour connaître un peu mieux, autour du changement climatique, bien sûr, les différentes opinions, aussi, de chacun. Donc l'ANR dont je parle, justement, vise à déployer plus largement cette action de « ma terre en 180 minutes ». On ne l'a pas mentionné, et c'est vrai qu'on pourra le rajouter dans les axes en même temps.

Le Président.- Bien. Y a-t-il d'autres remarques, questions ? S'il n'y a pas d'autre remarque, avant de passer au vote, une fois de plus, ça a déjà été fait, mais je crois qu'il faut le faire de manière bien posée, c'est remercier. Remercier l'ensemble des services centraux ou dans les composantes qui ont participé à l'élaboration de ces documents. Les équipes de direction des composantes, les équipes de direction des laboratoires, les responsables pédagogiques, les responsables d'équipes de recherche, mais aussi la direction générale des services qui a beaucoup travaillé aussi sur les questions, et puis l'équipe de gouvernance. Chaque VP a participé à l'élaboration d'une partie des éléments qui vous ont été présentés, soumis pour discuter cet après-midi. Le travail, je crois – il y a des petites coquilles, encore, bien sûr, de forme – je crois néanmoins que d'une manière globale, le travail est de très bonne qualité. Il a été extrêmement important en quantité, je crois en qualité et il a été aussi épuisant, il faut quand même dire les choses. Le travail des week-ends, des soirées, les échanges, etc., ont été permanents. Donc, vraiment, merci pour le travail réalisé par toutes ces équipes, au nom de l'établissement, de la communauté, et j'espère, en tout cas, que ce travail non seulement convaincra le HCERES de la qualité de notre communauté, mais aussi ralliera une autre partie de la communauté autour des axes stratégiques.

Mme Pucéat.- Très bien. Donc, s'il n'y a plus d'intervention, je vous propose d'approuver l'ensemble des pièces et des annexes fournies par l'université de Bourgogne dans le cadre de la campagne d'évaluation 2022-2023 (vague C) du HCERES, c'est-à-dire, pour l'évaluation des établissements, le rapport d'autoévaluation et ses annexes, le document de présentation des axes stratégiques de l'établissement ; pour l'évaluation des formations pour lesquelles l'établissement est accrédité (hors BUT), les rapports d'autoévaluation (présentation, données de caractérisation, auto positionnement, données), les documents ayant valeur de preuve (présentation succincte de la formation, maquette de la formation déclinée en blocs de connaissances et de compétences, ou à défaut maquette classique et le tableau de correspondance avec la fiche RNCP, fiche de la qualité de l'insertion professionnelle des diplômés, le compte rendu du dernier conseil de perfectionnement) ; et pour l'évaluation des entités de recherche, les documents d'autoévaluation, les tableaux de données de caractérisation, les tableaux de données de production et d'activité, les portfolios composés des éléments que l'unité juge représentatifs de ses activités, les documents complémentaires que l'unité juge utile de transmettre, et les documents d'expression des points d'attention des tutelles à destination des comités d'experts.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Deux abstentions. Qui vote contre ? Un vote contre. Merci pour cette approbation.

18 voix pour, 2 abstentions, 1 voix contre

Mme Pucéat.- Est-ce que vous souhaitez faire une explication de vote ou...?

Le Président.- Très bien, écoutez, merci beaucoup pour ce moment, un peu, de synthèse, un peu solennel, aussi, sur ce qu'est l'établissement, finalement, l'autoévaluation (*suite inaudible*). Donc on va pouvoir poursuivre sur les points sans débat, cette fois-ci.

Point B : Points adoptés sans débat (sur demande, les points peuvent faire l'objet d'un débat)

VII - Tarifs, subventions et dons - Sorties d'inventaire - Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

Mme Pucéat.- C'est ça. Alors, je n'ai pas reçu de question préalable, cette fois-ci. Il s'agit des tarifs, subventions, dons, conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.

Est-ce que, néanmoins... C'est toujours possible d'intervenir en séance si jamais il y a une question là-dessus. C'est juste qu'on n'a pas nécessairement les éléments pour répondre. S'il n'y a pas de question, je vous propose d'approuver les tarifs, subventions et dons, et les conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation à l'unanimité.

19 voix pour (unanimité)

VIII - Compte-rendu des conventions hors subvention et d'un protocole transactionnel

Mme Pucéat.- Ensuite, nous avons à prendre acte simplement du compte rendu des contrats et conventions hors subvention et du protocole transactionnel, s'il n'y a pas davantage de questions sur ces documents que vous avez reçus en amont.

Dans ce cas-là, je pense que nous en avons terminé avec l'ordre du jour.

Oui, Peggy.

Mme Cénac.- C'est juste une question, une réaction à la décision du Conseil d'Etat sur la certification en anglais. Est-ce que vous en avez discuté dans l'établissement, et de ses conséquences ?

Le Président.- Alors, elle date d'hier, d'avant-hier, donc...

Mme Cénac.- Oui, c'est pour ça que je ne l'ai pas posée de façon officielle.

Le Président.- J'aurais peut-être dû, au titre des informations, rappeler ce que nous avons fait hier. On a adressé... parce que l'entreprise qui a été choisie pour réviser cette certification n'a pas honoré les engagements qu'elle avait pris à l'égard de l'établissement, je pèse mes mots, son travail a été un véritable fiasco, non seulement vis-à-vis des étudiants mais vis-à-vis des référents certification qui ont travaillé à l'intérieur de l'établissement pour essayer de mener à bien, suivre ce dossier, et le résultat est absolument déplorable. Le mail que j'ai signé hier, qu'on a préparé avec Karen Fiorentino, fait référence à l'arrêt du conseil d'État du 7 juin, et de toute façon il avait pour but, indépendamment de cet arrêt on avait déjà pris la décision dès mercredi, dès mardi, de neutraliser de toute façon la certification au regard de la délivrance des diplômes, c'est-à-dire qu'il était très clair qu'il n'était pas envisageable de faire subir un préjudice quelconque aux étudiants pour des dysfonctionnements qui tiennent à un prestataire extérieur. Donc là, il n'y a pas eu d'hésitation une seule seconde.

En ce qui concerne maintenant les conséquences, qu'est-ce qu'on va faire de cet arrêt du 7 juin ? Pour le moment, c'est trop tôt on n'a pas fondamentalement réfléchi à la question, mais surtout, dans la mesure où cet arrêt annule le décret et l'arrêté, l'arrêté qui a été pris en application du décret s'agissant de la certification des diplômes de licence, principalement, il y a des petites nuances, j'imagine que l'État va réagir. Je crois qu'aujourd'hui, en tout cas, mon premier raisonnement et ma première réflexion, c'est de dire qu'on va peut-être attendre que l'État se positionne vis-à-vis de ce dispositif de certification. Simplement, ça n'empêche pas de réfléchir aussi, nous, de notre côté, c'est une discussion que nous avons eue ce matin avec les directeurs de composantes, on s'est réunis ce matin, ça n'empêche peut-être pas de réfléchir à un système de certification, pourquoi pas en interne, et qui permettrait à nos étudiants d'avoir, on va dire, un plus qui permet d'attester leur maîtrise de la langue. On est sur cette réflexion-là, qui date de ce matin, au regard de l'arrêt du conseil d'État du 7 juin.

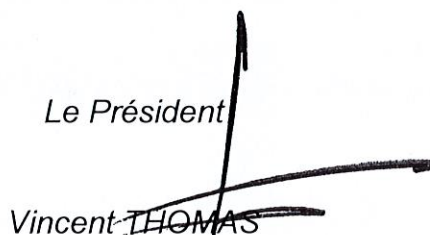
Point C : Questions diverses

Le Président.- Bien, est-ce qu'il y a d'autres questions ? On n'a pas reçu de question diverse, mais c'est le moment ou jamais pour ce CA.

S'il n'y en a pas d'autre, je vous remercie beaucoup pour votre participation active pour les discussions et pour la qualité des discussions que nous avons eues ensemble. Je vous souhaite une bonne fin de journée et puis à bientôt. Il y aura un autre CA, copieux pour cette fin d'année.

Merci à vous, bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h15

Le Président

Vincent THOMAS